



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

2009 **Rapport d'activités**

www.annemasse-agglo.fr



Vue sur le Salève

Sommaire

1 · Annemasse Agglo : carte d'identité	2
1.1 · 12 communes pour un territoire de projets et d'actions....	2
1.2 · Annemasse Agglo, c'est :	2
2 · Des acteurs et des compétences	3
2.1 · Les principaux acteurs d'Annemasse Agglo au service d'un territoire	3
2.2 · Les compétences communautaires	7
3 · La direction des affaires générales	8
3.1 · Le suivi des assemblées.....	8
3.2 · Les actes transmis au contrôle de légalité.....	8
4 · Direction de la commande publique, de l'économie et des services mutualisés	9
4.1 · Commandes publiques.....	10
4.2 · Police intercommunale et sécurité	11
4.3 · Voirie entretien	12
4.4 · Développement économique	13
5 · Direction des solidarités, de l'éducation et de la culture.....	17
5.1 · Action sociale et politique de la ville.....	19
5.2 · Populations nomades sédentarisées	21
5.3 · Gérontologie et handicap	21
5.4 · Maison de la Justice et du Droit	22
5.5 · Sport.....	23
5.6 · Scolaire	23
5.7 · Jeunesse : le centre de loisirs de La Bergue	24
5.8 · Culture.....	25
6 · Direction de la prospective territoriale	27
6.1 · Tourisme.....	27
6.2 · Aménagement du territoire et relations transfrontalières	28
6.3 · Le téléphérique du Salève.....	30
6.4 · Habitat	31
6.5 · Transports.....	33
7 · Direction des services techniques.....	35
7.1 · Gestion technique du patrimoine mobilier et immobilier	35
7.2 · Propreté	36
7.3 · Eau et assainissement	37
8 · Les ressources communes.....	39
8.1 · Ressources humaines	39
8.2 · Hygiène et sécurité.....	40
8.3 · Système d'Informations Géographiques (SIG)	40
8.4 · Le service Informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms (INNT)	41
8.5 · Gestion administrative du patrimoine	41
8.6 · Archives.....	42
8.7 · Communication	42
9 · Comptes administratifs 2008.....	43
9.1 · C.A. Affaires générales.....	43
9.2 · C.A. Assainissement.....	47
9.3 · C.A. Ordures ménagères	49
9.4 · C.A. Eau.....	50
9.5 · C.A. Transports urbains.....	52
9.6 · C.A. Interventions économiques (ZAC des Érables).....	53
9.7 · Zones d'aménagement économique	54
10 · Glossaire.....	55
11 · Agglo pratique	57



Présentation Générale

Édito du Président

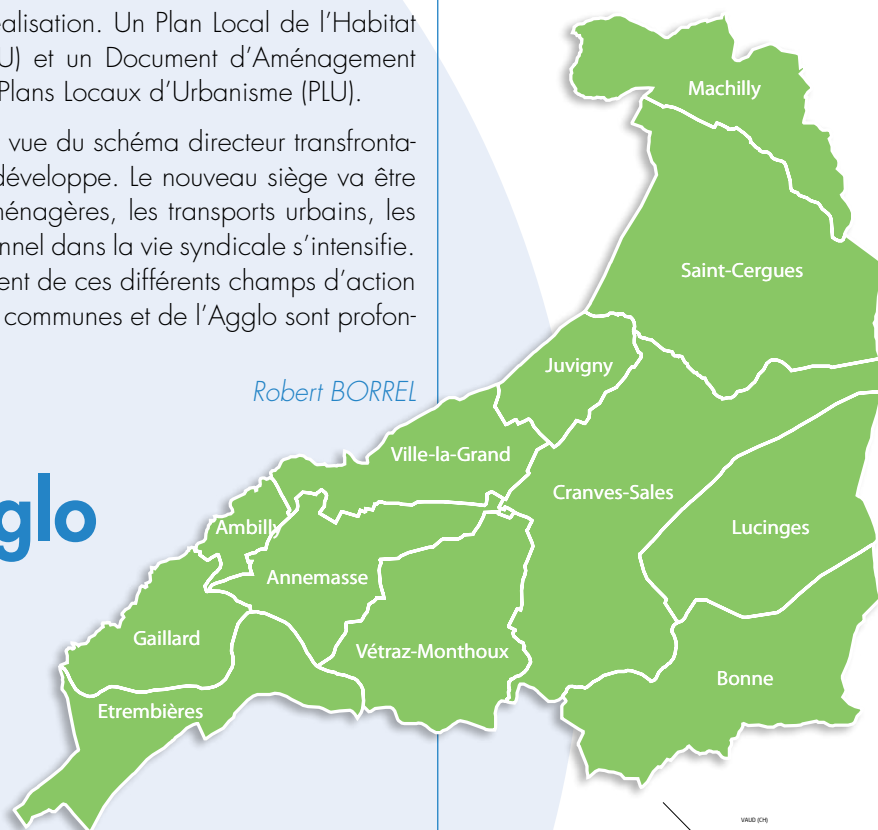
Annemasse agglo est une collectivité jeune, puisque la réunion des 12 communes date du 5 décembre 2007. Elle est pourtant en hyperactivité.

Plus que jamais, avec 78 000 habitants, elle tient le 2^e rang en Haute-Savoie, et sans doute le 1^{er} si on compare les projets de développement à court et moyen terme.

En 2009, le CEVA a été confirmé à Genève et les travaux vont commencer. Le tramway, le BHNS, font l'objet d'études de réalisation. Un Plan Local de l'Habitat (PLH), un Plan de Déplacements Urbains (PDU) et un Document d'Aménagement Commercial (DAC) font suite à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

La coopération franco-genevoise s'intensifie en vue du schéma directeur transfrontalier. La Cité de la Solidarité Internationale se développe. Le nouveau siège va être construit. L'eau, l'assainissement, les ordures ménagères, les transports urbains, les équipements sportifs, etc. tout ce qui est traditionnel dans la vie syndicale s'intensifie. Vous trouverez dans ce rapport le développement de ces différents champs d'action dans lesquels les élus et les techniciens des 12 communes et de l'Agglo sont profondément engagés.

Robert BORREL



Annemasse Agglo carte d'identité

1.1 • 12 communes pour un territoire de projets et d'actions

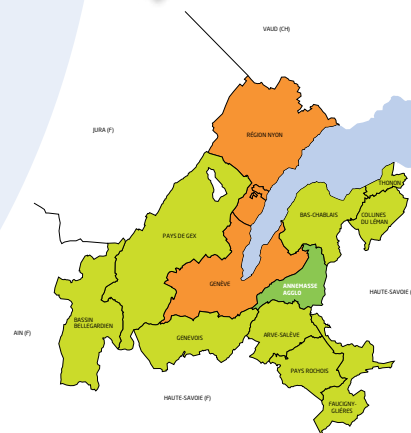
Annemasse Agglo représente aujourd'hui le dynamisme démographique, la vitalité économique et l'étendue d'un territoire fort de 12 communes :

La population totale :

• Ambilly,	5 995 habitants
• Annemasse,	30 123 habitants
• Bonne,	2 728 habitants
• Cranves-Sales,	5 218 habitants
• Etrembières,	1 809 habitants
• Gaillard,	11 557 habitants
• Juvigny,	650 habitants
• Lucinges,	1 507 habitants
• Machilly,	996 habitants
• Saint-Cergues,	3 054 habitants
• Vétraz-Monthoux,	6 554 habitants
• Ville-la-Grand,	7 346 habitants

1.2 • Annemasse Agglo, c'est :

- 77 537 habitants ;
- la 1^e agglomération de Haute-Savoie du Nord ;
- la 2^e agglomération de Haute-Savoie ;
- la 8^e agglomération de Rhône-Alpes ;
- une superficie de 6 881 hectares ;
- un territoire urbain et rural ;
- une croissance démographique importante ;
- un tissu économique dense et diversifié ;
- des industries porteuses de savoir-faire ;
- un maillage de voies de communication.



Territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise
Annemasse Agglo au sein du projet franco-valdo-genevois

Le projet d'agglo franco-valdo-genevois c'est :

- * 2 pays
- * 2 cantons, 2 départements
- * 1 région
- * 2 000 km²
- * 208 communes
- * 860 694 habitants
- * 403 341 emplois

2

Des acteurs et des compétences

2.1 . Les principaux acteurs d'Annemasse Agglo au service d'un territoire :

79 élus et 350 agents travaillent pour faire fonctionner l'institution au quotidien, faire vivre le territoire d'Annemasse Agglo au gré des mutations, et se mettre au service de ceux qu'ils représentent.

2.1.1 • Gouvernance

Le Président

Le Président est élu par le Conseil communautaire. Il représente l'exécutif de l'Agglomération. Le Président a compétence pour prendre un certain nombre de décisions au nom de l'assemblée des élus, à laquelle il rend compte. Il est principalement en charge de l'administration, prépare et exécute le budget de la communauté.

Le Bureau communautaire

Le Bureau est composé du Président et des 23 Vice-Présidents élus par le Conseil communautaire, chaque commune étant représentée par 2 délégués (représentation égalitaire). Il se réunit tous les mardis matin pour délibérer sur les questions qui lui sont déléguées et donner un avis au Président, avant toute décision importante. C'est l'instance qui détermine les orientations stratégiques et prépare les arbitrages. Il prend également un certain nombre de décisions, par délégation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est composé des délégués des 12 communes

membres, 79 délégués titulaires et 40 suppléants. Il a pour vocation de prendre toute délibération dans les domaines de compétence de la Communauté. Ses séances sont publiques.

Les commissions

Les 23 commissions instruisent les dossiers et formulent des avis avant un examen en Bureau communautaire et au Conseil communautaire. Chacune est animée par un Vice-Président, membre du Bureau communautaire.

Les délégués dans les organismes extérieurs ou instances internes

La structure dispose de 494 sièges répartis dans 112 organismes

- **Syndicats mixtes** : Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (SIMBAL), Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRAA), Syndicat mixte de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, Syndicat Intercommunal des Déchets du Genevois (SIDEFAGE), Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (SMETD), Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA), Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA),

Association Régionale de Coopération du Genevois (ARC).

- **Aménagement du territoire :** Société d'Équipement De Haute-Savoie (SEDHS), Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), Société d'Économie Mixte Archamps et Genevois (SMAG).
- **Développement économique :** Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH), Société d'Économie Mixte (SEM) Maison de l'Économie Développement (MED), et divers groupes de pilotages.
- **Habitat :** Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte (SIGEM), Solllar, SA Mont-Blanc Halpades – Erilia, Haute-Savoie Habitat.
- **Transport mobilité :** Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).
- **Solidarité :** Comité Départemental Canicule, Association Départementale pour le Travail Protégé (ADTP), Centre Binet, Association Logement Accueil et Promotion (ALAP), Association pour la Prévention et la Réhabilitation des Toxicomanes (APRETO), Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité (GOALS).
- **Sport :** Cible du Salève, Tennis club du Salève.
- **Scolaire :** conseils d'administration des collèges et lycées publics implantés sur le territoire, etc.
- **Patrimoine :** 8 copropriétés.

2.1.2 · Le bureau communautaire



1^{er} vice-Président
Georges DELEVAL
JUVIGNY



2^e vice-Président
Christian DUPESSEY
ANNEMASSE



3^e vice-Présidente
Renée MAGNIN
GAILLARD



4^e vice-Président
Raymond BARDET
VILLE-LA-GRAND



5^e vice-Présidente
Michelle AMOUDRUZ
VÉTRAZ-MONTHOUX



Président
Robert BORREL
ANNEMASSE



6^e vice-Président
Guillaume MATHÉLIER
AMBILLY



7^e vice-Président
Bernard BOCCARD
CRANVES-SALES



8^e vice-Président
Yves CHEMINAL
BONNE



9^e vice-Président
Gabriel DOUBLET
SAINT-CERGUES



10^e vice-Président
Maurice GIACOMINI
ÉTREMBIÈRES



11^e vice-Président
Jean-Luc SOULAT
LUCINGES



12^e vice-Président
Jacques BOUVARD
MACHILLY



13^e vice-Président
Guilhem BEDOIAN
JUVIGNY



14^e vice-Président
Jean-François VUICHARD
GAILLARD



15^e vice-Président
Daniel DE CHIARA
VILLE-LA-GRAND



16^e vice-Présidente
Liliane MONET
VÉTRAZ-MONTHOUX



17^e vice-Président
Salah KERAIM
AMBILLY



18^e vice-Présidente
Georgette ROUILLAT
CRANVES-SALES



19^e vice-Président
Patrick CONDEVAUX
BONNE



20^e vice-Président
Bernard BALSAT
SAINT-CERGUES



21^e vice-Président
Alain BOSSON
ÉTREMBIÈRES



22^e vice-Présidente
Christine BURKI
LUCINGES



23^e vice-Présidente
Catherine DEREMBLE
MACHILLY

2

2.1.3 · L'organigramme des services

Annemasse Agglo, c'est aussi des moyens humains et des agents au service du territoire.





2.2 · Les compétences communautaires

Elles se répartissent entre plusieurs domaines :

2.3.1 · Les compétences obligatoires

La loi du 12 juillet 1999 sur la coopération intercommunale définit quatre compétences obligatoires :

Le développement économique :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire ;
- les actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; réserves foncières ;
- droit de préemption ;
- organisation des transports urbains ;
- études relatives aux transports et aux déplacements. Adhésion au Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (SMETD) ;
- contribution au financement de l'infrastructure ferroviaire Cornavin – Eaux Vives – Annemasse (CEVA) ;
- organisation des remontées mécaniques du téléphérique du Salève, et adhésion, de ce fait, au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève ;
- participation aux procédures partenariales et contractuelles de l'État et de la Région pour créer une stratégie de développement d'un territoire à une échelle pertinente.

L'équilibre social de l'habitat :

- programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement

des personnes défavorisées ;

- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La politique de la ville dans la communauté :

- dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

2.3.2 · Les compétences optionnelles

Annemasse Agglo intervient également dans six autres domaines de compétences optionnelles :

- la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- l'assainissement (élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés) ;
- l'eau ;
- la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores) ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- l'action sociale d'intérêt communautaire.

2.3.3 · Les compétences facultatives

- Politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions d'intérêt communautaire au niveau :
 - culturel (contribution au financement du cinéma d'art et d'essai de la MJC), festival « Printemps Annemassien du Théâtre Sans Frontières » ;
 - sportif (achat d'équipements ou de matériels, contributions financières à des associations et aide à l'organisation de manifestations sportives) ;
 - scolaire (encourager les échanges inter-établissements, les projets pédagogiques) ;
 - sécurité, salubrité et hygiène publique.
- Politique sanitaire : études, acquisitions, viabilisations et réserves foncières ; hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville.
- Lutte contre l'incendie et le secours.
- Soutien aux actions pour le développement universitaire, la recherche et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).



3

Direction des affaires générales

La direction des affaires générales occupe une place stratégique dans le fonctionnement de la communauté ; son action principale recouvre deux domaines d'intervention essentiels mais sensiblement différents :

3-1 • Le suivi des assemblées

La direction des affaires générales assure le suivi des instances décisionnelles que sont le Conseil et le Bureau communautaire ainsi que les décisions prises par le Président d'Annemasse Agglo.

Il s'agit de préparer et suivre le déroulement des réunions de ces différentes instances : élaboration des documents préparatoires, convocations, rédaction des procès verbaux, des délibérations et actes administratifs, suivi des conventions et des délibérations. Ces actes, pour être exécutoires, doivent respecter un certain formalisme : transmission au contrôle de légalité, publicité, etc.

En 2009,
le Bureau s'est réuni à 46 reprises,
le Conseil communautaire 14 fois.

3-2 • Les actes transmis au contrôle de légalité

Le Code Général des Collectivités Locales fixe le cadre d'intervention des communes, établissements publics intercommunaux, départements et régions. Il en précise les compétences et les règles de fonctionnement.

Il stipule notamment que les actes des collectivités territoriales et de leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent être exécutés après soumission au contrôle de légalité.

En 2009, Annemasse Agglo c'est 1 451 actes administratifs, soit :

- 732 arrêtés
- 313 délibérations de Conseil communautaire
- 141 délibérations en Bureau
- 265 décisions du Président



4

La maîtrise des dépenses publiques, la bonne affectation des moyens, la définition d'objectifs pertinents, l'efficacité, l'innovation, la sécurité juridique des procédures et la mesure des résultats sont au centre de nos préoccupations.

Pour le service commande publique, l'activité est en forte hausse en 2009

Direction de la commande publique, de l'économie et des services mutualisés

compte tenu de la fusion des deux Communautés qui devient pleinement effective, de la mise en œuvre progressive des nouveaux projets et d'une mise en concurrence élargie. Une nouvelle responsable du service est venue encadrer 3 agents. Le travail s'est progressivement organisé en lien avec tous les services de la Communauté d'Agglomération. Les chiffres présentés ci-après montrent le dynamisme et l'efficacité du service commande publique.

Pour les services mutualisés, entretien de la voirie et police municipale intercommunale, les activités ont été confortées par le renouvellement de l'encadrement et la création d'un 5^e poste pour la police.

Des investissements ont été réalisés pour renouveler le matériel et l'adapter aux nouvelles missions des services.

Enfin, en matière de développement économique, deux grandes actions ont été menées :

- développement de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises ;
- animation et promotion économique du territoire.

4-1 • Commandes publiques

En 2009, 155 marchés ont été notifiés.

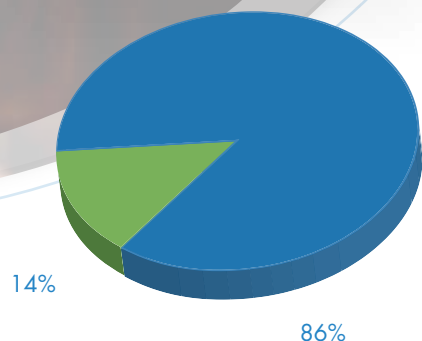
Les marchés les plus emblématiques :

- la réalisation de travaux de réfection de locaux pour les services ;
- la réfection des vestiaires et sanitaires des piscines du centre aéré ;
- le renouvellement du marché de travaux d'entretien du réseau d'assainissement ;
- la fourniture de composteurs ;
- l'acquisition de bus et mini-bus ;
- la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 1206 à Etrembières ;
- la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la déchetterie de Gaillard ;
- les études, actions de développement et de promotion économique.

En 2009, le service Commande publique d'Annemasse Agglo a notifié :

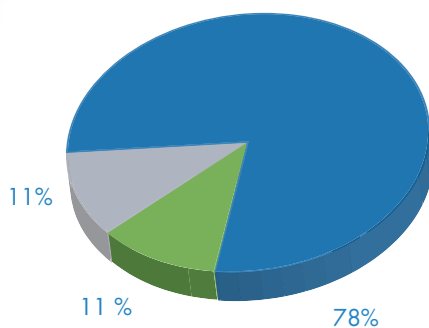
- 121 marchés auxquels s'ajoutent :
- 8 marchés pour le compte du Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour la gestion du Téléphérique du Salève (inspection du téléphérique et équipement du restaurant) ;
- 26 marchés pour le compte du Centre Intercommunal d'Action Sociale (équipement de la Kamouraska, prestations de nettoyage et de restauration collective pour l'EHPAD Gentianes) ;

Répartition par type de procédure



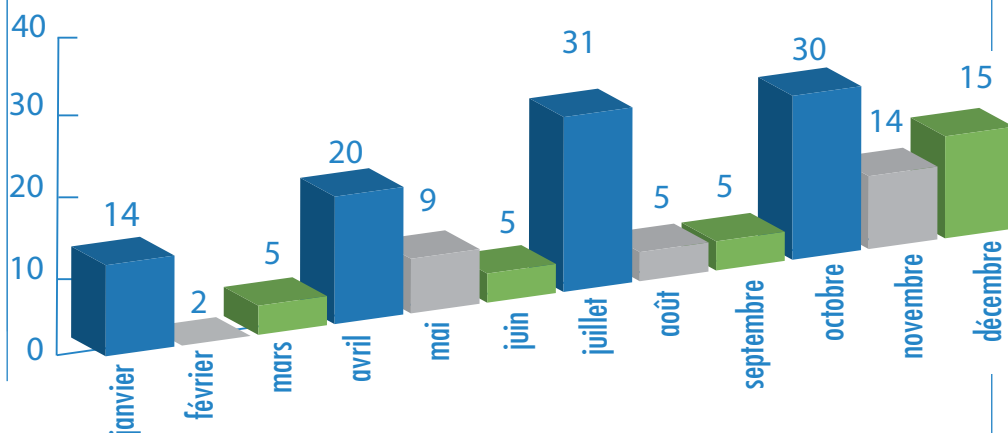
■ AOO - Appel d'Offres Ouvert
■ MAPA - Marchés À Procédure Adaptée

Répartition des marchés par montant (€ HT)



■ - 90 000
■ 90 000 à 206 000
■ + 206 000

Nombre de notifications par mois



Dématérialisation

Annemasse Agglo dispose d'une plateforme de dématérialisation.

L'ensemble des dossiers de consultation est mis en ligne.

Deux offres ont été reçues par voie dématérialisée en 2009.

4-2 • Police intercommunale et sécurité

Des domaines d'activités diversifiés :

• Une police judiciaire :

les policiers exercent un pouvoir de répression qui se concrétise par des procès verbaux ou rapports d'infraction (au code de la route, au code de l'urbanisme, au code des débits de boissons, etc.).

Ils prêtent main forte aux Officiers de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale et peuvent intervenir lors d'interpellations d'auteurs de crimes ou délits.

• Une police administrative :

les policiers contrôlent les arrêtés municipaux qui réglementent la circulation, le stationnement ou le déroulement des manifestations publiques. Ils définissent certaines formalités administratives (affichage d'une autorisation d'urbanisme, présence lors de l'ouverture d'une porte par les pompiers etc.) Ils veillent à la régularité et au respect des opérations funéraires.

• Une police de proximité :

les policiers municipaux reçoivent les doléances et réclamations, au travers de leurs contacts avec la population. Ils tentent alors de leur apporter des réponses concrètes et en rendent compte au Maire et à l'Officier de Police Judiciaire (OPJ) territorialement compétents.

Une triple mission :

- **La sécurité des personnes et des biens :** surveillance des établissements scolaires, des bâtiments et équipements publics, du domaine privé, dans le cadre des rondes de surveillance ;
- **La tranquillité et l'ordre public :** lutter contre toutes les nuisances (bruit, troubles du voisinage, etc.) ;
- **La salubrité :** veiller au respect de l'environnement (répression des dépôts d'ordures sauvages) et à l'hygiène publique, tout comme le rôle de police des marchés, de police des débits de boissons, de la pêche et de la chasse. La police municipale intervient enfin dans la recherche des auteurs de dégradations de biens publics ou privés, et l'enlèvement des épaves de véhicules.

Fonctionnement du service

Depuis le 1^{er} mai 2009, l'effectif est porté à 5 agents avec l'arrivée d'un chef de service de classe exceptionnelle et d'un brigadier.



Contrôle de vitesse aux jumelles sur le territoire des Voirons

Le service de Police mutualisé œuvre chaque jour sur les territoires communaux de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues.

Les policiers municipaux sont assermentés et soumis au double agrément du Préfet (pour la police administrative) et du Procureur de la République (ils ont la qualité d'agents de police judiciaire adjoints).

Statistiques de la Police Intercommunale :

1^{er} janvier au 31 décembre 2009



Le service Police intercommunale

	Stationnements abusifs	Patrouilles pédestres	Fourrière	Dégradations	Conflits de voisinage	Nuisances sonores	Gens du voyage	Opérations funéraires	Objets trouvés	Faits d'animaux	Enquêtes administratives	Environnement
CRANVES SALES	18	23	9	3	8	3	1	16	32	8	4	4
BONNES	6	21	3	1	1	1	3	2	12	2	2	5
SAINT CERGUES	10	8	6	3	2	1		9	9	5	1	12
MACHILLY	6	3		2	1		2	2			1	1
JUVIGNY	2	2	2				2		1			
LUCINGES	8	3	1					2	3		1	3
Total interventions	50	60	21	9	12	5	8	31	57	15	9	25

	Police Route contrôle	Affichage publicité	Urbanisme	Découverte de « squat »	Ecoles	Constats non habitabilités	Voirie	Découverte véhicule volé	Régulation circulation	Participations Manifestations	Rapports	Zone bleue	PV AU CODE DE LA ROUTE
CRANVES SALES	44	6	18		189	2	9	2	6	10	23		119
BONNES	51	33	4		104	1	1	2	1	6	5	112	153
SAINT CERGUES	31	3	6	1	22	1	1	3		3	6		47
MACHILLY	16	2	2	1	1		1	1		2	1		7
JUVIGNY	7				2				1	2	1		6
LUCINGES	11		2		57				2	2	2		3
Total interventions	160	11	32		375	4	12	8	10	25	38	112	335

Équipement et formation :

- acquisition d'un flash ball 4^e catégorie suivie d'une formation préalable. Cet équipement vient compléter le matériel du service précédemment acquis : jumelles eurolaser, éthylotest électronique, indicateur de bruit, armoire forte, radios portatives, deux véhicules ;
- formation capture de chiens ;
- formation à l'utilisation du Tonfa.

Formation à la police de l'urbanisme

Bilan des interventions 2009 :

- renforcement de la surveillance sur la police de l'environnement ;
- nombreuses interventions sur les faits liés à la petite délinquance ;
- participations à toutes les manifestations des communes ;
- participation à Couleur(s) d'automne.

4-3 · Voirie entretien

Au service de 130 kilomètres de voies

Le service voirie entretien mutualisé intervient sur les routes communales de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues afin d'assurer aux usagers une sécurité optimale : entretien des routes (nids de poule, aménagement chaussées, etc.), déneigement et salage, curage des fossés, fauchage des accotements, entretien des panneaux de police. Des prestataires extérieurs interviennent pour le balayage mécanique des rues, l'égavage (en collaboration avec le service voirie), le marquage au sol ainsi que l'entretien de l'éclairage public.

Fonctionnement du service

Le service est au complet depuis le 1^{er} janvier 2009, à savoir : 1 responsable du service, 1 chef d'équipe, 1 adjoint au chef d'équipe, 4 agents de la voirie et 1 secrétaire à mi-temps.

Achats de matériels

- camion Renault Mildlum ;
- épaveuse Rousseau ;

- divers matériels (souffleur, chaînes à neige, matériels pour ancrage pieux (panneaux signalisation), etc.

Interventions exceptionnelles

- campagne d'égavage (5 semaines) ;
- glissement de terrain route de Juffly à Bonne ;
- accotement route des Sources à Machilly ;
- affaissement chemin des Rossets à Lucinges ;
- participation à Couleur(s) d'automne.

Le service voirie entretien

mutualisé œuvre chaque jour

sur les routes communales

de Bonne, Cranves-Sales,

Juvigny, Lucinges, Machilly

et Saint-Cergues.



Le service voirie entretien





4-4 • Développement économique

Annemasse Agglo exerce en matière de développement économique deux grandes actions :

Le développement de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises

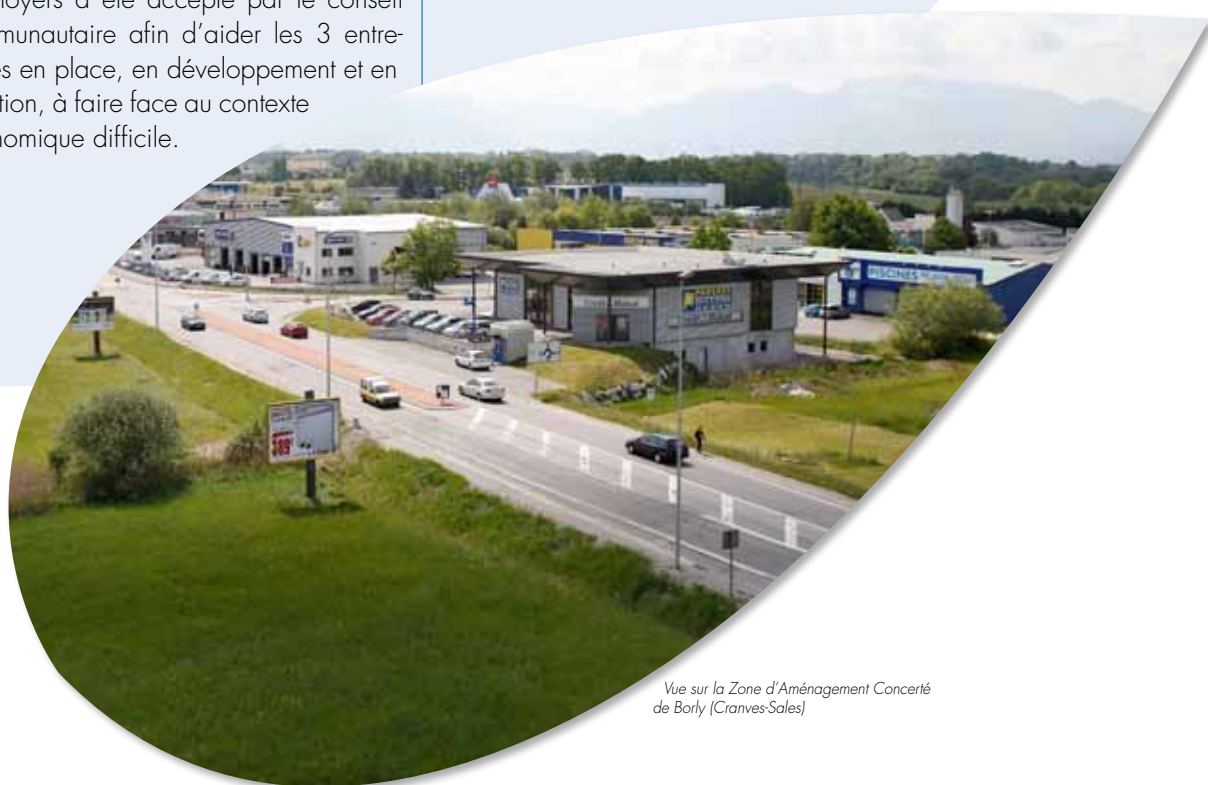
Durant l'année 2009, les travaux d'aménagement du Technosite altéa – première tranche – se sont déroulés dans de bonnes conditions. Les premières plates-formes commercialisables sont maintenant disponibles. Les actions de commercialisation et de promotion du site ont pu ainsi être engagées.

Afin d'alléger le portage financier de la Société d'Équipement De la Haute-Savoie (SEDHS), concessionnaire de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), une subvention d'équilibre de 500 000 € et une avance de trésorerie de 3 000 000 € ont été versées.

Pour la zone d'activités de Borly II, des simulations financières ont été réalisées. Celles-ci ont permis d'engager des négociations avec la commune de Cranves-Sales qui est propriétaire de la grande majorité des terrains inclus dans le périmètre de la ZAC et de terrains urbanisables adjacents. Ces discussions devraient aboutir en 2010.

Pour la zone des Bois d'Arve à Etrembières, des réflexions de fond sur la destination de la zone ont pu avoir lieu. La mise en œuvre débutera par le recours à un assistant à maître d'ouvrage.

En ce qui concerne les Ateliers Relais, deux nouvelles entreprises ont intégré les locaux : les sociétés Decide Life et Consult Partner. D'autre part, un moratoire d'un an sur l'augmentation des loyers a été accepté par le conseil communautaire afin d'aider les 3 entreprises en place, en développement et en création, à faire face au contexte économique difficile.



Vue sur la Zone d'Aménagement Concerté de Borly (Cranves-Sales)



L'animation et promotion économique du territoire

Dans le cadre du deuxième volet de son action sur le plan économique, Annemasse Agglo exerce sa compétence par le biais d'une société d'économie mixte, **la Maison de l'Economie Développement (MED)**.

L'action de cette structure s'articule autour de 5 points :

Assistance, conseil et aide à la décision en matière de politique économique

Au cours de l'année :

- 24 réunions consacrées à l'économie ont eu lieu ;
- 25 rencontres individuelles ;
- 96 notes réalisées et diffusées sur des sujets économiques.

Une étude spécifique sur une crèche inter-entreprises a été menée et la MED a engagé l'accompagnement à la réalisation du Document d'Aménagement Commercial (DAC) qui est le volet urbanisme commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). La prestation de service pour la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) s'est poursuivie.

Guichet unique pour la création et le développement des entreprises

Environ **1 300 porteurs de projets** ont été accueillis et 727 accompagnés. Ces chiffres sont en augmentation compte tenu du contexte économique. Parmi les 727 personnes accompagnées, 628 étaient demandeurs d'emplois.

Concernant les demandes d'implantation d'entreprises, 279 demandes ont été traitées, 15 investisseurs et 10 partenaires immobiliers rencontrés.

Les plaquettes trimestrielles « agenda du créateur » et « offres immobilières » ont été diffusées.

Consolidation et renforcement de la capacité d'attraction du territoire

La MED a produit 6 avis dans le cadre des demandes examinées en Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) dont deux projets majeurs pour le territoire. Le travail d'accompagnement de la démarche FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) s'est poursuivi. **La MED a également participé au projet d'implantation du Très Haut Débit sur le territoire.**

Promotion de l'identité économique du territoire

Annemasse Agglo était présente :

- au **MIPIM 2009** au sein du stand commun « Lake Geneva Region » ;
- au salon « **Place des Affaires** » à Genève ;



Immeuble à l'angle de la rue Marc Courriard (Annemasse)

- à la « **Caravane des Entrepreneurs** » ;
- au **Forum des Maires** à la Roche-Sur-Foron ;
- au **salon Transfrontalier de la création/reprise d'entreprises.**

Les plaquettes de promotion économiques ont été mises à jour.

Animation de la Cité de la Solidarité Internationale

Les actions de promotion, communication et prospection se sont poursuivies. La campagne de prospection a permis de détecter 7 projets d'implantation potentiels dont 2 à court terme.

Le taux de retour de la prospection a été de 57 % (115 réponses pour 202 ONG contactées).

Le 3 décembre 2009, un colloque transfrontalier sur le financement des ONG a été organisé (130 professionnels présents).

Au cours de l'année, 21 rencontres partenaires ont eu lieu.



Courant 2009, le partenariat avec la Maison de l'Économie Développement a été prolongé jusqu'à fin 2012 après procédure de mise en concurrence.

Colloque ONG 3 décembre 2009, complexe Martin Luther King (Annemasse)



5

Direction des solidarités, de l'éducation & de la culture

Plus que jamais les enjeux concernant les solidarités et la cohésion sociale constituent le pendant des enjeux de développement économique à l'échelle de notre territoire. Alors que l'État envisage une définition plus restrictive des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) en termes de géographie prioritaire et de moyens, notre agglomération se doit de poursuivre et d'accentuer le traitement des problématiques sociales urbaines, pour préparer l'avenir en construisant, avec les communes qui la composent, un territoire d'ouverture, de mixité, de dynamisme et de projets...

2009 aura ainsi été une phase de lancement pour la direction des solidarités, de l'éducation et de la culture, qui déploie progressivement de la coordination et des projets, selon les axes de travail qui lui ont été confiés :

- l'expérience acquise et les dispositifs mis en place par le biais de la politique de la ville permettent de travailler plus finement les problématiques sociales à l'échelle de l'agglomération, en matière d'accès aux droits, aux soins, d'accompagnement des publics en précarité, d'hébergement en s'appuyant sur des partenariats établis et structurés ;
- les choix politiques opérés en mars 2009 ont permis de définir des

objectifs précis et une méthode de travail entre communes et EPCI en matière d'accompagnement et de relogement des populations nomades sédentarisées ;

- le chantier de construction de La Kamouraska (EHPAD) a été l'occasion d'interroger l'organisation et les moyens affectés par Annemasse Agglo à la politique gérontologique, pour envisager de nouvelles perspectives ;
- au-delà de la simple gestion des



infrastructures, la commission sportive poursuit un travail de fond sur la définition de l'intérêt communautaire et par conséquent sur l'évolution du rôle d'Annemasse Agglo en matière de politique sportive ;

- le centre de loisirs sans hébergement de La Bergue, renforcé dans son fonctionnement par la délégation de service public mise en place à compter de 2006, s'affirme comme un outil socio-éducatif indispensable et moteur, en matière de

politique jeunesse et d'éducation à la citoyenneté ;

- enfin, la 3^e édition de Couleur(s) d'Automne, les résultats exceptionnels du Téléphérique du Salève et la notoriété croissante de l'EBAG ont permis d'accroître le rôle d'Annemasse Agglo en matière de rayonnement patrimonial et culturel.

La direction des solidarités, de l'éducation et de la culture doit poursuivre sans relâche le travail d'interpellation des acteurs locaux et de maillage du territoire, afin d'avancer progressivement dans l'élaboration des outils de développement social urbain indispensables à notre agglomération.



5.1 · Action sociale et politique de la ville

L'abri grand froid, ouvert du 16 novembre 2009 au 31 mars 2010, a accueilli **72 personnes** ce qui a représenté un total de **1 371 nuitées**.

La durée moyenne de séjour était de **19 nuits**.

Accueil et hébergement

Dans le cadre du plan d'urgence hivernale, Annemasse Agglo, assure la gestion d'un abri grand froid.

Le dispositif a pour objectif de mettre à l'abri les personnes en errance et/ou en grande précarité sur l'agglomération annemassienne, en lien étroit avec l'État (ex-DDASS), le 115, la Maison Coluche et l'hôpital.

Cet hiver, l'accompagnement social des personnes a été conventionné avec le Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale ARIES, qui a mis à disposition de l'abri grand froid un temps d'éducateur présent en continu.

Le dispositif, financé par Annemasse Agglo et par l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des

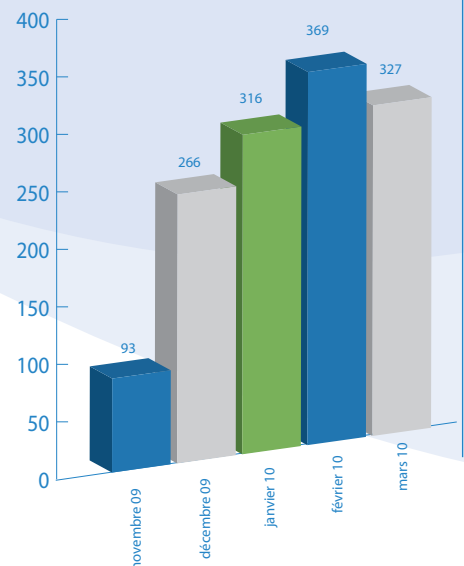
chances), fonctionne aussi grâce à une forte implication de bénévoles présents tous les soirs pour accueillir le public et leur proposer un repas.

Parallèlement, une commission hébergement a été mise en place. Elle a pour vocation d'étudier collectivement quelques situations sensibles pour lesquelles aucune réponse n'est apportée par les dispositifs existants. Elle concerne une frange de la population bloquée dans son parcours.

Les objectifs sont les suivants :

- apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de la personne et limiter les situations de blocage ;
- aider les personnes les plus en difficulté à entamer et à construire un parcours ;
- travailler collectivement à préparer les solutions en amont des situations de crise ou d'urgence ;
- assurer une veille et faire ressortir une typologie de publics pour lesquels les besoins d'hébergement ne sont pas couverts ;
- améliorer la lisibilité sur le fonctionnement de chaque structure.

Évolution du nombre de nuitées



Mise en place de l'Atelier Santé Ville

Cette démarche collective se donne pour objectif d'améliorer l'accès aux soins des publics en situation de précarité et plus globalement de développer des réponses adaptées aux problèmes de santé rencontrés dans l'agglomération.

L'Atelier Santé Ville a défini des priorités à partir du diagnostic local réalisé par l'Observatoire Régional de Santé Rhône-Alpes. Des groupes travail se sont mis en place autour de l'alimentation et de la santé mentale.

C'est dans ce cadre que sont travaillées des questions sur l'amélioration de l'accès et du maintien dans le logement des personnes qui rencontrent des troubles psychiques.

Mise en place de l'Appart 74

Depuis 2005, un collectif d'acteurs de l'agglomération se mobilise, en lien avec les différents partenaires institutionnels, pour réaliser un état des lieux de la prostitution sur notre territoire.

Cette démarche, portée par Annemasse Agglo, a été mise en place suite à

différentes sollicitations de partenaires (APRETO, assistantes sociales de secteur, YELEN, Espace Femmes, Maux d'Passé, etc.) sur les risques d'exclusions liés à la pratique prostitutionnelle.

Professionnels, bénévoles et habitants ont, tour à tour, alerté les pouvoirs publics sur l'ampleur de ce phénomène et sur sa spécificité liée au contexte transfrontalier : en 2008, le Centre d'Accueil d'Accompagnement et de Réduction des Risques des Usagers de Drogue (le Fil Rouge de l'APRETO) comptait dans sa file active 76 personnes prostituées.

Parmi les acteurs locaux qui rencontrent ce public, aucun n'est en mesure de lui apporter un accompagnement social spécialisé. C'est pourquoi, il a été décidé de solliciter l'association ALTHEA en charge d'un service similaire à Grenoble pour le déployer sur l'agglomération.

L'Appart 74, qui a vu le jour en décembre 2009, est le premier service social d'accompagnement des personnes prostituées du département. Le projet s'appuie sur la mobilisation de deux intervenantes sociales.

Direction des solidarités, de l'éducation & de la culture : données financières

THÈMES	DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2009	EXEMPLES D'ACTIONS
Emploi, insertion, formation	247 000 €	Financement d'associations : Mission Locale, association pour le droit à l'initiative économique. Accompagnement de dispositifs : Tremplin, Atelier A Tout' Vapeur.
Accueil, hébergement et aides d'urgence et temporaire	103 000 €	Gestion d'un abri grand froid pour accueillir durant l'hiver 10 à 15 personnes chaque nuit. Suivi de l'Escale et de la Maison Coluche.
Santé (accès aux soins, addictions, santé mentale, etc.)	134 000 €	Financement d'associations : APRETO, ANPAA74. Soutien apporté à l'Equipe Mobile Psychosociale.
Insertion des publics handicapés	75 000 €	Financement des activités de l'association Espace Handicap.
Prévention de la délinquance	17 000 €	Coordination des acteurs de terrain (CISPD), coordination du dispositif « mesure d'éviction des conjoints violents » en lien avec le Tribunal de Grande Instance.
Citoyenneté, accompagnement social, accès au droit, discriminations	70 000 €	Création d'un service social spécialisé d'accompagnement des personnes prostituées. Mise en place d'un collectif local de lutte contre les discriminations. Soutien au Festival « Debout, Bouge contre les discriminations filles / garçons » porté par Espace Femmes. Suivi et coordination de la Maison de Justice et du Droit. Soutien aux associations : YELEN, VIA 74.
Gérontologie	247 000 €	Gestion de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) les Gentianes situé sur Vétraz-Monithoux. Construction d'un deuxième EHPAD, la Kamouraska. Soutien aux associations : REGAR, Au rendez-vous des Gentianes.
Nomades sédentarisés et gens du voyage	92 000 €	Participation de l'Agglo auprès du Syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil (SIGETA) regroupant 56 communes sur le Genevois Français.
Total	985 000 €	



5.2 · Populations nomades sédentarisées

Le travail de concertation entrepris en 2008 avec les partenaires (Conseil Général, communes, ALAP) a permis de clarifier le rôle et les compétences de chacun dans l'accompagnement des familles présentes sur le territoire de l'agglomération.

Sur la base de ces démarches de mise en cohérence et à partir d'un diagnostic actualisé, les élus de l'agglomération ont pu définir leurs objectifs et les modalités de travail : **priorité est donnée au traitement des situations repérées de logement inadapté ou insalubre sur le périmètre de l'agglomération.** Les projets de relogement en habitat adapté seront travaillés par les services d'Annemasse Agglo, sur sollicitation des communes concernées. Le travail d'accompagnement social reste de la compétence du Conseil Général, Annemasse Agglo cherchant à renforcer le lien entre tous les intervenants à l'échelle du territoire.

Plusieurs situations sont désormais à l'étude, et feront l'objet de projets, en concertation avec la commune et les familles concernées.

5.3 · Gérontologie et handicap

Les échanges et les réflexions menés durant l'année 2009 avec les responsables des EHPAD, le CIAS et les partenaires, ont permis à la commission gérontologie – handicap de proposer de nouvelles orientations :

- renforcer progressivement les moyens techniques mobilisés au sein du CIAS, afin de sécuriser à terme la gestion des deux EHPAD ;
- accentuer les collaborations entre la commission et le CIAS, afin d'augmenter les capacités de l'agglomération en termes de portage de projets et d'animation de la politique gérontologique à l'échelle du territoire.

Gérontologie

L'EHPAD Les Gentianes à Vétraz-Monthoux

L'établissement, qui accueille 80 personnes âgées dépendantes, doit toujours faire face à des difficultés en matière de personnel. La liste des personnes qui demandent à entrer est conséquente. L'ouverture du nouvel

établissement la Kamouraska à Gaillard doit permettre de mieux répondre à ces attentes.

L'association « Au rendez-vous des Gentianes » poursuit son travail de soutien aux résidents et à leurs familles, par l'organisation d'animations diversifiées.

L'EHPAD la Kamouraska à Gaillard

La construction de l'établissement s'est poursuivie durant l'année 2009, requérant un important travail de suivi technique, de planification et de gestion administrative des procédures. Le directeur, aidé par l'équipe des Gentianes et par l'agglomération, a travaillé à la préparation des divers marchés et contrats (mobilier, équipements techniques, maintenance, etc.), ainsi qu'au recrutement du personnel. Le gros œuvre et les façades ont été achevés.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Au rendez-vous des Gentianes	4 000 €
REGAR	12 000 €
ALMA 74	947 €
total	16 947 €

Handicap

Espace Handicap

Encadré par une convention pluriannuelle d'objectifs 2007/2009 entre le Conseil Général, Annemasse Agglo et l'association, le soutien apporté à Espace Handicap vise à lui permettre de déployer ses interventions selon trois axes : atelier informatique adapté, animations et activités socioculturelles et de loisir, accessibilité. **Il se traduit par une subvention annuelle de 75 665 €.**

Virades de L'Espoir

Les Virades de L'Espoir 2009 se sont déroulées le 27 septembre 2009 sur la commune d'Ambilly, au Clos Babuty. La manifestation animée par de multiples activités, a remporté un vif succès. **33 138 € ont été recueillis** et intégralement reversés à l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».

Comme chaque année, Annemasse Agglo et les 12 communes apportent leur soutien en mutualisant le matériel et les agents techniques dans le cadre de l'organisation de la manifestation.



Chemin du Château (Lucinges)

5.4 • La Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) est un espace d'échanges et de communication entre justice et citoyens.

Elle apporte des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance. Elle est également le lieu privilégié de la conciliation et de la médiation judiciaires.

Accessible à tous, anonyme et gratuit, c'est un lieu d'information et de renseignement sur les droits et les devoirs.

L'année 2009 en quelques chiffres

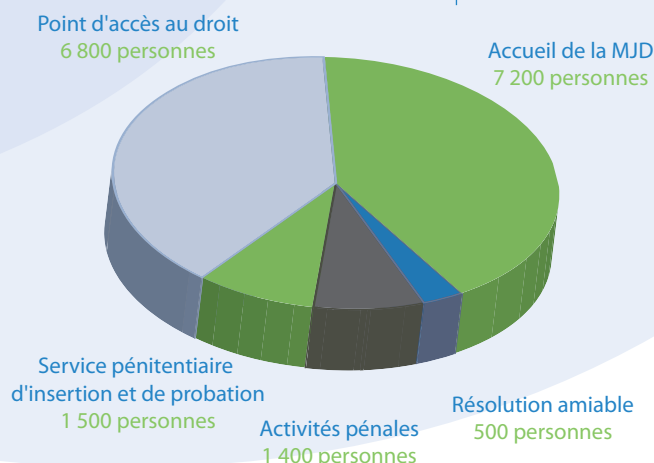
- **17 400 personnes** : fréquentation annuelle (visites et téléphones) ;
- **6 500 personnes** : point d'accès au droit ;
- **2 900 personnes convoquées** : activités judiciaires.

Interventions et actions de prévention mises en place en 2009

A destination des jeunes :

- animation de « l'exposition 13/18 » en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse auprès des classes de 4^e du Collège Michel Servet ;
- participation au Rallye Santé de l'agglomération annemassienne ;
- intervention auprès de classes de 1^e du Lycée des Glières ;
- interventions auprès de l'Établissement Public d'Insertion par la Défense (EPIDE) de Burdignin.

Fréquentation de la MJD en 2009



À destination des adultes : auprès d'un groupe de la CAF, auprès des travailleurs sociaux de la circonscription du genevois, auprès des enseignants et personnel du collège Michel Servet, lors d'une conférence organisée par le Groupe Opérationnel d'Action Locale pour la Sécurité.

Nouveautés de l'année 2009

- La Chambre Interdépartementale des Notaires intervient à la MJD depuis septembre 2009. Cette nouvelle permanence permet de répondre à des demandes juridiques spécifiques, notamment en droit des successions.
- Le correspondant local de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) accueille mensuellement les personnes s'estimant victimes de discriminations. Il les informe sur leurs droits, les aide à constituer leur dossier de réclamation ou les réoriente vers l'interlocuteur concerné.
- Par sa mission d'accès aux droits et par la présence de la HALDE dans ses locaux, la Maison de Justice et du Droit d'Annemasse est directement concernée par la problématique des discriminations. C'est pourquoi, depuis juin 2009, elle a intégré le collectif de lutte contre les discriminations de l'agglomération. La coordinatrice de la MJD, agent d'Annemasse Agglo, est en charge de l'animation de ce collectif sur le territoire de l'agglomération.



Sur les **123 MJD** existantes en France, la Maison de Justice et du Droit d'Annemasse est classée **11^e en terme de fréquentation totale**. Elle est également **7^e en terme d'activités judiciaires pénales et 16^e en ce qui concerne l'activité de l'accès au droit**.





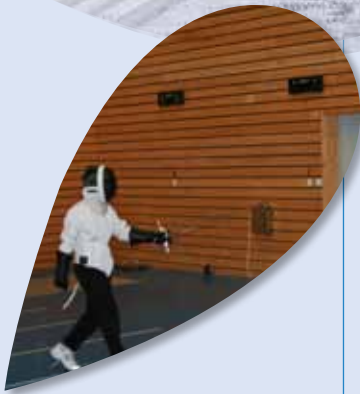
5.5 · Sport

La gestion des équipements sportifs

- **Les gymnases :**

les sept gymnases de l'agglomération sont occupés en journée et durant la période scolaire par les établissements scolaires et en soirée par les clubs sportifs du territoire.

Gymnase des Glières (Annemasse)
Gymnase Jacques Balmat (Vétraz-Monthoux)
Gymnase Henri Bellivier (Gaillard)
Gymnase Paul Langevin (Ville-la-Grand)
Gymnase Romain Baz (Gaillard)
Gymnase le Pralère (Cranves-Sales)
Gymnase le Salève (Annemasse)



Salle d'escrime, gymnase du Salève (Annemasse)

- **Le stand de tir et le complexe de tennis des Verchères :**

Annemasse Agglo dispose également d'un stand de tir à Juvigny et d'un complexe de tennis aux Verchères. Ces installations sont mises gratuitement à disposition des associations sportives, la Cible du Salève et le Tennis Club du Salève.

- **Le foyer de ski de fond des Voirons :**

Annemasse Agglo est propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2008 du foyer de ski de fond des Voirons situé sur le plateau de Plaine Joux, sur la commune d'Onnion.

Durant la période hivernale (décembre à fin mars), le foyer est mis à disposition des écoles primaires de l'agglomération. Il est ouvert les mercredis et pendant les vacances de février pour les centres de loisirs et l'USEP. Les utilisateurs peuvent également bénéficier du matériel de ski de fond (ski, bâtons, chaussures) mis à disposition par Annemasse Agglo.

Durant la période estivale, ce sont les structures accueillant des jeunes (scolaires, périscolaires et services jeunesse), et les associations sportives de l'agglomération qui utilisent le foyer.

Les subventions pour l'année 2009

Subventions versées en 2009 aux associations sportives de l'agglomération :

- Tennis Club du Salève : 850 € pour l'organisation d'un tournoi jeune en juin ;
- Annema'Squash : 400 € pour l'achat de matériel pour les jeunes.

Annemasse Agglo a reçu des dotations du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Général de Haute-Savoie pour la mise à disposition des gymnases, respectivement aux lycées et collèges de l'agglomération pour l'année 2008-2009.

Conseil Régional Rhône-Alpes	39 368 €
Conseil Général 74	46 639,50 €

5.6 · Scolaire

Les subventions versées aux établissements scolaires

Les subventions accordées aux établissements scolaires du secondaire pour l'année scolaire 2008-2009 se répartissent en deux postes :

- **Les subventions pour les actions éducatives :**

ÉTABLISSEMENTS	SUBVENTIONS
Collège Jacques Prévert	4 110 €
Collège Paul Langevin	3 750 €
Collège Michel Servet	2 400 €
Collège Paul Emile Victor	4 916 €
Lycée des Glières	4 570 €
Lycée Jean Monnet	2 575 €
Lycée le Salève	0 €
TOTAL	22 321 €

- **Les subventions versées aux associations sportives scolaires**

Associations sportives scolaires d'établissements secondaires	SUBVENTIONS
Collège Jacques Prévert	2 696,32 €
Collège Paul Langevin	2 599,24 €
Collège Michel Servet	2 636,24 €
Collège Paul Emile Victor	2 958,94 €
Lycée des Glières	2 415,48 €
Lycée Jean Monnet	1 838,72 €
Lycée le Salève	907,04 €
TOTAL	16 051,98 €

5.7 • Jeunesse : le centre de loisirs de La Bergue

2009 marque la quatrième année de gestion du centre de loisirs de La Bergue par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), l'échéance de la Délégation de Service Public (DSP) étant fixée au 31 décembre 2010.

Un taux de fréquentation en hausse

En 2009, le centre de La Bergue a totalisé près de **15 838 journées enfants**. Cet accueil de base représente 876 enfants différents, ce qui en fait « le centre de toutes les familles et de tous les enfants ». Le séjour hiver a totalisé 1 260 journées enfants autour des activités neige et des jeux autour de l'air et de l'eau. Même succès pour le séjour printemps qui se chiffrait à près de 980 journées enfants. Quant aux séjours été, le plafond de fréquentation a largement été atteint avec 10 160 journées enfants.

Un projet éducatif partenarial de qualité

Toutes les actions du centre s'inscrivent dans un projet éducatif qui privilégie les thèmes de la solidarité, du partage, du respect des différences, de la citoyenneté, de la mixité sociale et de l'environnement.

Ainsi, tous les enfants du centre partagent de mêmes objectifs forts autour du « vivre ensemble » ou de thèmes fédérateurs fondés

sur le partage et le respect. Le principe même du centre de La Bergue se définit aussi et surtout à travers le label Citoyenneté Environnement et Développement Durable (CED), obtenu par en mai 2007.

Accueil des scolaires

L'année 2009 a vu l'accueil des scolaires se développer et dans une optique de cohérence avec le label CED, quatorze activités étaient proposées dans la plaquette des scolaires.

La fusée à eau	La mare pédagogique
La rivière	Les cartes de la fraternité
La forêt	La laine
L'arboretum	Le jus de pomme
Les déchets	La mini-ferme
La sécurité routière	L'espace
La micro fusée	L'eau



Enfants au parc Jean Beauquis (Ambilly)



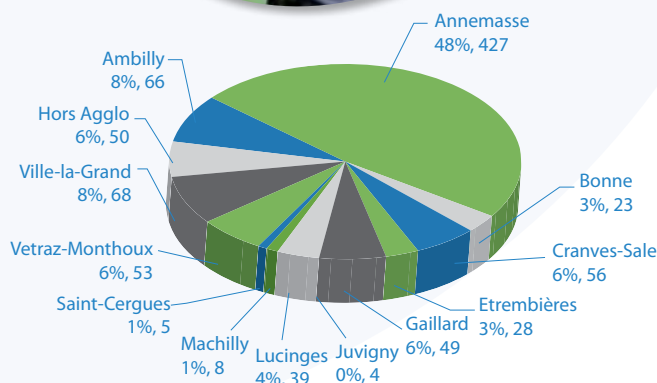
Le label Citoyenneté - Environnement - Développement durable (CED)

Le Label CED est une démarche éducative conçue par les équipes pédagogiques du réseau de la Ligue de l'enseignement. Il s'appuie sur les directives des programmes scolaires et des instructions officielles et concerne aussi bien les activités éducatives du centre que son mode de fonctionnement.

Au centre, il permet notamment de promouvoir des attitudes et des comportements collectifs et individuels de citoyens.

Nombre d'enfants différents accueillis par commune

AMBILLY	66
ANNEMASSE	427
BONNE	23
CRANVES SALES	56
ETREMBIERES	28
GAILLARD	49
JUVIGNY	4
LUCINGES	39
MACHILLY	8
SAINT-CERGUES	5
VETRAZ-MONTHOUX	53
VILLE-LA-GRAND	68
HORS AGGLO	50
Total	876





Noé Noyé de Pedro Mazorati,
festival land art Couleur(s) d'Automne 2009 (Machilly).
© Photo Amélie Rousic

5.8 • Culture

Couleur(s) d'automne

La troisième édition de Couleur(s) d'automne a eu lieu les **19 et 20 septembre 2009**, au lac de Machilly.

Le festival en chiffres

6 000 visiteurs
3 500 entrées payantes (2 €)
52 exposants
13 œuvres d'artistes
350 enfants de 14 classes ont réalisé une œuvre collective
250 enfants aux ateliers land art
175 personnes aux conférences
350 repas caritatifs servis au restaurant « le Déjeuner sur l'herbe »
 Plus de **300** heures de travail, tous secteurs confondus

« Entre nature et culture, ce que la nature nous donne, ce que l'homme en fait », un concept formant un événement pluri-disciplinaire et original, qui plonge l'homme au cœur de l'élément végétal, avec :

- un festival land art et art environnemental, et en parallèle, une création collective « art environnemental » par des élèves d'écoles élémentaires de l'agglomération annemassienne ;
- un marché aux plantes et aux saveurs ;
- des conférences sur la botanique et l'éco-jardinage, un salon de lecture et

des séances de conte ;

- des ateliers d'initiation à l'art végétal pour les enfants, des ateliers culinaires pour adultes et enfants ;
- un restaurant gastronomique végétarien-bio.

Un travail partenarial

L'organisation est assurée par les services d'Annemasse Agglo : tourisme, culture, communication, services techniques (bâtiment, espaces verts, voirie mutualisée) et police intercommunale des Voirons.

Mais la mise en œuvre fait appel à d'autres forces vives du territoire : les services techniques des communes, les services animations et jeunesse des communes de Cranves-Sales et Saint-Cergues, les bibliothèques du territoire, avec comme chef de file la bibliothèque d'Annemasse et des familles d'accueil, des bénévoles, la Maison Familiale Rurale, des partenaires associatifs et privés.

Un événement éco-responsable

Cette année, de nombreux outils ont été mis en place pour faire de Couleur(s) d'automne un événement éco-responsable : distribuer gratuitement par le biais du stand Annemasse Agglo un kit pour planter un arbre afin de réaliser une compensation écologique sur la consommation du groupe électrogène, réunir des

Les moyens financiers du festival : bilan

DÉPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
Organisation générale et volet fête des plantes	21 351,42 €	Recettes propres	8 419 €
		Participation Annemasse Agglo	33 400 €
Communication	21 991,52 €	Subventions	11 800 €
Communication Festival land art et volet artistique	16 564,51 €	Sponsoring	1 800 €
Total des dépenses	59 907,45 €	Total des recettes	55 419 €

associations en lien avec les thématiques de développement durable, éditer des outils de communication imprimés avec des encres végétales et sur des papiers recyclés issus de forêts gérées durablement, proposer aux visiteurs des verres réutilisables en plastique recyclé, associer au maximum le tissu économique local à l'organisation de l'événement, privilégier les producteurs locaux, etc.

L'École des Beaux-arts du Genevois (EBAG)

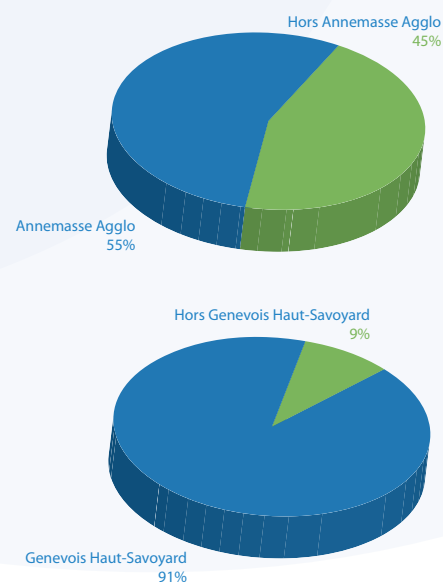
Bilan 2008-2009 :

- augmentation des effectifs (**600** en 2008-2009, **578** en 2007-2008), notamment en cours loisirs jeunes avec 35 élèves supplémentaires :
 - * **275** inscrits en cours adulte
 - * **296** en cours jeunes
 - * **29** en secteur préparatoire
- hausse des recettes globales (**145 184 €** soit 3,25% de plus qu'en 2007-2008) ;
- signature de la convention avec la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève ;
- adhésion à l'Association Nationale des Classes Préparatoires Publiques (APPEA).

Activités :

- cours loisirs et formation pré-diplômantes ;

Ebag : Origines des élèves de classe préparatoire 2008-2009



- ateliers périscolaires pour les communes d'Annemasse, Gaillard et Ètrembières (300 enfants concernés) ;
- ateliers petite-enfance pour le personnel de la Halte-garderie d'Annemasse (ateliers pour enfants de 18 mois à 3 ans et formation des éducatrices – 46 personnes concernées) ;
- cours loisirs, ateliers petite-enfance et périscolaire adolescents pour la commune de Saint-Julien-en-Genevois (300 enfants).

Le Ciné Actuel de la MJC Centre

Seule salle art et essai de l'agglomération annemassienne, Ciné Actuel propose chaque semaine un programme différent issu de la production nationale et internationale récente. Les films sont programmés en Version Originale sous-titrée.

L'année 2009 s'est caractérisée par :

- **une hausse importante de la fréquentation** (25 038 spectateurs contre 22 293 en 2008) pour l'ensemble des catégories de spectateurs, avec une hausse plus marquée pour les scolaires et les moins de 13 ans ;
- l'offre a été élargie à des films plus accessibles tout en restant sur une programmation labélisée « art et essai » ;
- les animations (stages, soirées-débats, cafés cinés, cinés-goûter et cinés dimanches, etc.) ont fonctionné nettement mieux que les Rencontres Cinématographiques organisées les années précédentes ;
- un effort a été fait en matière de communication (hausse de la diffusion des programmes via Internet).



Classe préparatoire de l'Ebag (Annemasse)

Annemasse Agglo participe au financement du Ciné Actuel : **41 000 €**, soit 25 % des recettes totales.

L'Agglo est le principal financeur public du Ciné Actuel (avec le Centre National de la Cinématographie).



6

Direction de la prospective territoriale

La Direction de la prospective territoriale a en charge le développement du territoire. Elle vise à organiser l'évolution du territoire, en planifiant son développement à court, moyen et long terme, dans toutes ses composantes : environnementale, agricole ou urbaine, développement de l'habitat et de l'économie, organisation de la mobilité, etc. Dans la mise en œuvre de cette politique, elle gère les transports publics et scolaires, l'habitat (et notamment logement social) et le développement touristique. Enfin, il est indispensable d'organiser l'avenir de l'Agglo en lien avec les territoires voisins ; à cette fin la Direction suit l'ensemble des problématiques transfrontalières (et notamment le « Projet d'Agglo franco-valdo-genevois ») ainsi que celles de la couronne du genevois français.

6.1 • Tourisme

L'année 2009 a été marquée par un travail important sur l'événementiel.

L'événement « Couleur(s) d'Automne », organisé conjointement avec le service culturel, a connu un franc succès pour sa troisième année (voir la présentation sur la partie « culturelle » p. 24), tandis qu'un partenariat étroit avec le FISAC a permis l'organisation de « Papilles et Pupilles », un temps fort regroupant événements commerciaux, festifs et culturels autour de la thématique du « goût », avec l'appui de nombreux petits commerces de bouche de l'agglomération. « Papilles et Pupilles » a été organisé du 10 octobre au 1^{er} novembre 2009.

Parallèlement, le service tourisme a

engagé une réflexion de fond sur l'avenir de l'Office du tourisme associatif, afin de clarifier ses missions et de renforcer son activité, pour répondre à une ambition plus importante d'Annemasse Agglo dans ce domaine, auprès des partenaires privés : hôteliers, restaurateurs, commerçants. Cette réflexion, accompagnée par le cabinet KPMG, conduira à proposer une évolution juridique de la structure, afin d'aller vers un « EPIC » (Etablissement Public Industriel et commercial).



6.2 · Aménagement du territoire et relations transfrontalières

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Ce document définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire sur les dix prochaines années, a été approuvé à la fin de l'année 2007.

Afin d'accompagner les communes dans la traduction de ce schéma à l'échelle de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), un travail avec un urbaniste et un juriste spécialisé a été réalisé courant 2009.

Il a permis de mesurer précisément le potentiel foncier du territoire, ainsi que les évolutions nécessaires pour chaque PLU, présentés à chaque commune.



Allée de Namascaë (Annemasse)

la Charte de Développement Commercial

Un bilan de la Charte de Développement Commercial, définissant les priorités du territoire en matière d'implantation commerciales, a été réalisé. Il a montré l'intérêt de cette politique qui vise à maîtriser et rendre plus qualitatif le développement commercial, et la nécessité d'un lien étroit avec le SCOT, dans le cadre d'une politique d'ensemble de redynamisation des centre-ville, centre-bourgs et centre-villages du territoire ; le développement d'une politique de FISAC, permettant de financer des actions favorables au commerces de centres, (animations, communication, aides à l'amélioration des commerces, etc.) s'inscrit dans cette logique.



Le transfrontalier

Enfin, sur le plan transfrontalier, l'année 2009 a permis l'engagement de deux PACA (Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération) : ces études visent à organiser le développement à long terme des secteurs transfrontaliers de manière concertée entre français et genevois, dans le cadre de véritables « concours d'urbanisme ». Les analyses et les réflexions des urbanistes font l'objet d'ateliers de travail regroupant élus locaux, associations et société civile, afin de nourrir les grands choix d'urbanisme des prochaines années.

En 2009, le secteur transfrontalier entre la gare des Eaux-Vives et l'agglomération annemassienne (regroupant 8 communes d'Annemasse Agglo entre la frontière et Bonne) a fait l'objet d'un PACA.

Le second PACA regroupant les communes françaises et suisses situées sous le Salève (Etrembières, Gaillard, Annemasse et Veyrier, ainsi que Bossey, Collonges-sous-Salève et Carouge) a été engagé à la fin de l'année 2009.

6.3 · Le téléphérique du Salève

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève (composé d'Annemasse Agglo, de la commune de Monnetier-Mornex et de la République et Canton de Genève) a confié l'exploitation de cet équipement à la Société d'Exploitation du Téléphérique du Salève, filiale du groupe Veolia Transport à travers une délégation de service public.

Quelques chiffres sur le fonctionnement du téléphérique

Le téléphérique a été ouvert **251** jours en 2009 contre **250** jours en 2008. Le taux d'ouverture à la clientèle en 2009 est donc de **68,8%**.

159 281 voyages ont été enregistrés en 2009 soit une progression de **+ 50 511 voyages par rapport à 2008 (+ 46,43%)**.

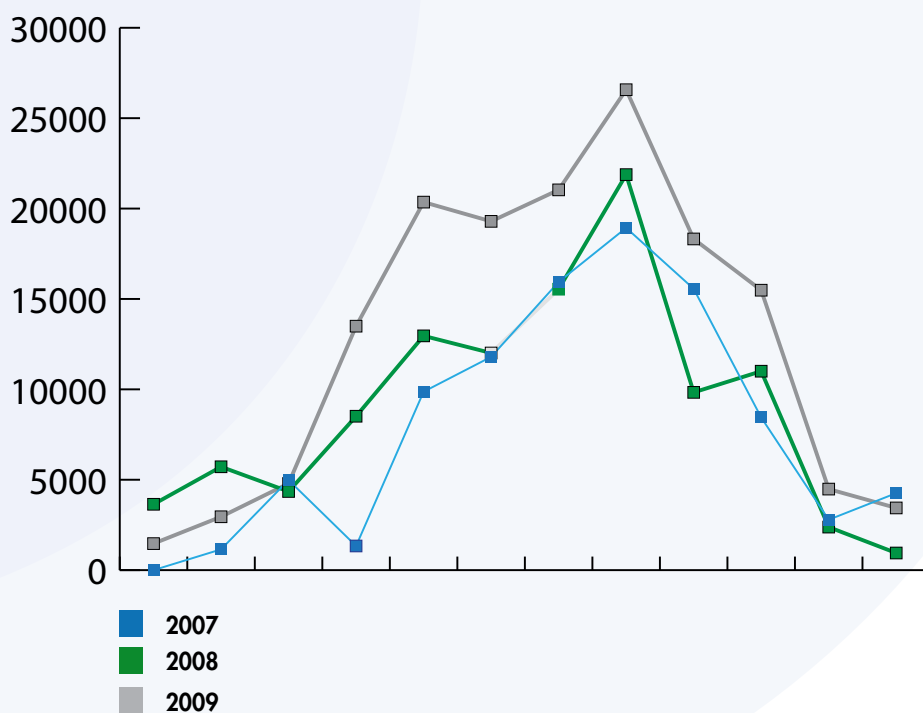
Deux éléments expliquent ce regain d'attractivité :

- une météo très favorable sur l'année 2009 ;
- des efforts importants déployés en termes de politique marketing et commerciale ayant permis de développer et renforcer la notoriété du Salève.



Station d'arrivée du Téléphérique du Salève

Courbe d'évolution de la fréquentation du téléphérique





Début d'un chantier (Annemasse)

6.4 • Habitat

Le service Habitat d'Annemasse Agglo a pour rôle l'élaboration et l'animation du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Celui-ci est la ligne conductrice de la politique habitat du territoire pour une durée d'au moins 6 ans.

L'élaboration du nouveau PLH

L'année 2009 a été marquée par le démarrage de l'étude pour l'élaboration du nouveau PLH d'Annemasse Agglo.

L'élaboration d'un PLH se fait en 3 phases :

1. réalisation d'un diagnostic ;
2. rédaction des orientations du PLH ;
3. formalisation d'un programme d'actions.

La première phase a débuté en janvier. Le

diagnostic a fait ressortir les grandes caractéristiques du marché de l'habitat :

- une production de logements trop importante et qui n'oriente pas le marché vers des produits très qualitatifs ;
- une production de logements sociaux importante, liée notamment à la mise en œuvre du Plan de Relance ;
- une pyramide démographique qui présente une « classe manquante » : un déficit de ménages familiaux « classe moyenne » qui vont chercher un logement plus adapté hors de l'agglomération ;

- un marché sélectif qui exclut les plus fragiles : jeunes, personnes âgées, publics précaires, populations en voie de sédentarisation ;
- un parc de logements existants énergivores, avec près de 50% des logements construits avant les premières réglementations thermiques.

Les actions du PLH en 2009

Dans l'attente du nouveau PLH, le Conseil communautaire du 15 mai a prorogé le PLH 2004-2008.

L'aide à la production de logements aidés

L'action du PLH a principalement porté sur la programmation et l'aide à la production des logements aidés, dont les objectifs ont été réalisés à 109%, avec le financement de **342 logements aidés**.

Renforcement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Ce dispositif qui propose des subventions aux propriétaires privés qui réhabilitent leur logement était en place depuis 2007 sur les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de l'agglomération annemassienne (2C2A).

Un résultat encourageant en 2009 du dispositif d'OPAH : l'animation de l'OPAH, par le biais des réunions de la « cellule de veille Habitat Indigne », a permis de repérer un immeuble de 34 logements indignes. Le travail effectué par les différents partenaires dans le cadre de la cellule de veille, s'est traduit en 2009 par la vente de cet immeuble à un bailleur social avec un projet de réhabilitation complète de l'ensemble.

Autres actions et réflexions menées

Annemasse Agglo a lancé une réflexion pour la mise en place d'une **Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)** sur l'Agglomération, qui s'est confrontée aux exigences des différents partenaires.

En effet, il manque sur le territoire un maillon dans la chaîne du logement qui offrirait aux plus fragiles la possibilité d'intégrer un logement à loyer très modéré,

facteur de réussite dans l'amorce d'un projet personnel de stabilisation, sans pour autant avoir un sentiment d'abandon, comme cela peut-être le cas dans un logement banalisé classique.

Dans le cadre de cette réflexion, Annemasse Agglo a répondu à un appel à projet sur l'intermédiation locative (principe fondateur d'une AIVS), lancé par l'État en mai, dans le but de financer la captation et la location des premiers logements de la structure porteuse. La candidature d'Annemasse Agglo n'a finalement pas été retenue.

L'État a étendu en 2009 le **Pass Foncier**, dispositif d'accession sociale, aux logements collectifs. Une réflexion a été menée avec la commission habitat pour mettre en œuvre ce dispositif sur l'agglomération. Afin de calibrer le dispositif au plus près des besoins, il a été décidé de le mettre en place sur 2010.

Signature de la charte de relogement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

En tant que financeur du projet ANRU par le biais de ses aides à la production neuve, exceptionnellement étendues à la reconstruction des logements démolis, Annemasse Agglo a approuvé la signature de la charte, auprès de la Ville, des bailleurs sociaux, du Conseil Général, du Comité Interprofessionnel Logement Social et Environnement (CILSE) et des organismes représentatifs des locataires.

Il s'agit d'appliquer des principes généraux de relogement des familles dont le logement sera démolie dans le cadre du projet.

De façon quantitative, les objectifs de production de logements aidés sont largement réalisés. En revanche, ce type de logement, qui concerne près de 75% de la population, a progressé beaucoup moins rapidement que le logement à loyer libre.



Vue depuis le rond-point avenue du Maréchal Leclerc (Annemasse)



Bus du réseau TAC,
rond-point de Moëlleulaz (Gaillard)

6.5 • Transports

Annemasse Agglo est l'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) sur son territoire.

*Elle confie, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), la gestion du réseau à une société privée : la société **TP2A** (Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne).*

2009 constitue la 2^e année d'exploitation du réseau TAC par la société TP2A, filiale de RATP et des TPG au titre de la nouvelle convention de délégation de service public de type contribution financière forfaitaire. Dans la continuité des années précédentes, les itinéraires ont été adaptés pour finaliser et affiner le réseau, qui est maintenant considéré comme un réseau performant bénéficiant d'aménagements adaptés.

Le réseau de bus urbains

L'année 2009 a été une année de mise au point des itinéraires sur l'ensemble de l'agglomération des 12 communes. Les faits marquants de l'offre TAC concernent 3 périodes :

- **la mise au point de l'offre été** avec un nouveau guide et des nouveaux itinéraires ;

- **la rentrée scolaire de septembre** avec la reprise de lignes scolaires et leur intégration dans les circuits TAC ;
- **la nouvelle offre de décembre** avec 13 évolutions mises en place pour parfaire le réseau TAC.

OFFRE	KILOMÈTRES
TAC	1 449 184
Proxi'TAC	159 908
Handi'TAC	80 848
Navette interparkings	58 164
Total	1 748 104

OFFRE	FRÉQUENTATION
TAC	3 885 902
Proxi'TAC	17 750
Handi'TAC	8 820
Navette interparkings	1 908
Total	3 914 380

Le service de Transport à la demande

Pour Proxi'TAC, l'année 2009 aura été la première année complète de

fonctionnement sur les 12 communes d'Annemasse Agglo. **La fréquentation a baissé de 6,83%** (de 19 052 à 17 750 voyageurs), cela s'explique par le fait que la commune d'Étrembières est maintenant desservie par les bus TAC, la majorité des usagers d'Étrembières se sont donc rabattus sur les lignes régulières.

Handi'TAC au service de ses usagers

Handi'TAC, en 2009, a fonctionné sur l'ensemble des 12 communes de l'agglomération. Comme pour le service Proxi'TAC, il convenait d'identifier les nouveaux itinéraires et de créer un portefeuille de clients aujourd'hui totalement conquis par le service proposé. Handi'TAC, c'est plus de **8 820 voyages en 2009**, soit 750 de plus qu'en 2008 ce qui engendre un rythme de 185 voyages par semaine.

La navette interparkings ne séduit toujours pas

Sur les 4 principaux services réalisés par TP2A, seule la navette interparkings ne fonctionne pas : de 4 637 voyages en 2008, elle comptabilise 1 908 voyages en 2009, soit une baisse de plus de **58%**.

Noctambus

Une ligne de nuit a été mise en exploitation le 19 décembre 2008. Il s'agit de la ligne N20 venant de Genève (Terminus « Stand ») qui a été prolongée chaque vendredi et samedi soirs au départ de la douane de Moëllesulaz vers le terminus « Pré-des-Plans » à 1h40 et 3h25. Cette ligne, sous-traitée par l'association Noctambus aux TPG, dessert désormais les communes de Gaillard, Ambilly, Annemasse, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.

Les titres de transports

• Les abonnements

OFFRE	FRÉQUENTATION
Unireso régional adulte	+ 11,5%
Unireso régional junior	+ 9,3%
Tout Annemasse adulte	+ 1,8%
Tout Annemasse junior	-0,62%
Diabolo hebdomadaire	+ 31,6%
Diabolo mensuel	- 6,6%
Diabolo annuel	+ 72%

En 2009 nouvelle année, nouveau record... : la fréquentation comme la fidélisation ont progressé. Le recours à des abonnements transfrontaliers enregistre une augmentation constante et le titre DIABOLO poursuit sa mutation d'abonnements mensuels en abonnements annuels.

• Les tickets à l'unité

On note également à nouveau cette année une augmentation des ventes de tickets à l'unité, soit 6,4 % de plus que l'an passé. En 2008, la recette des ventes de tickets s'élève à 985 146 € contre 925 742 € en 2007.

	TITRES VENDUS
Tickets unité	767 838
Carnets	21 684
Cartes journalières	32 672
Hebdomadaires	85
Abonnements hors scolaires	23 316
Abonnements scolaires (Diabolo)	21 189

Le parc de véhicules s'élargit avec un nouvel autobus

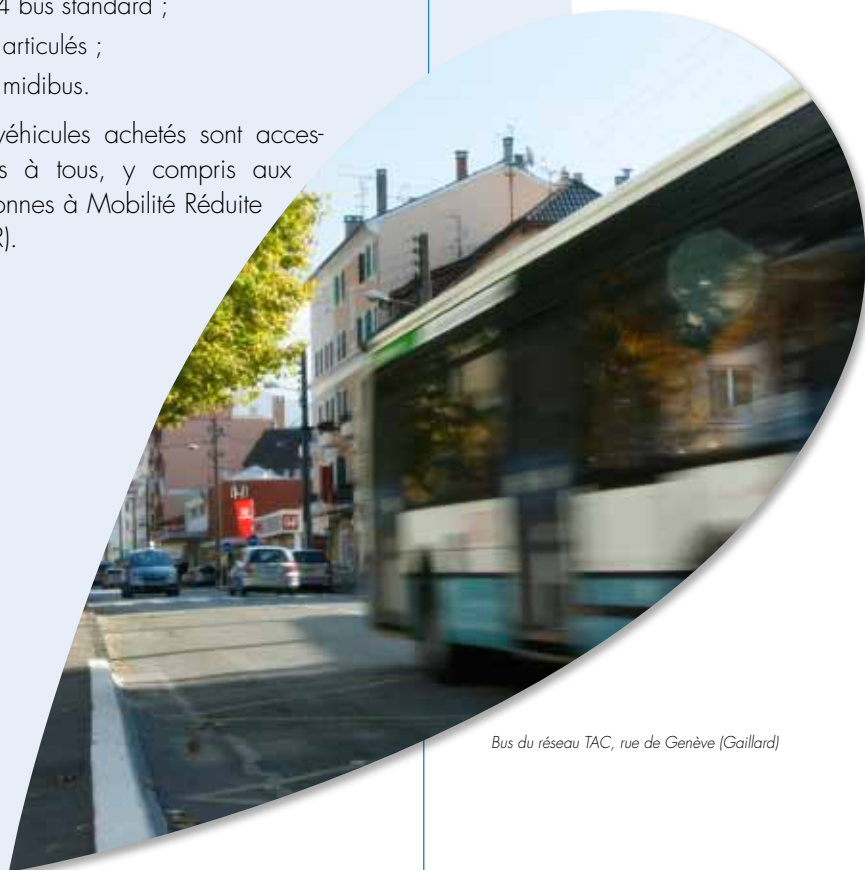
Fin 2009, le parc de matériel roulant est composé de 29 autobus dont :

- 24 bus standard ;
- 3 articulés ;
- 2 midibus.

Les véhicules achetés sont accessibles à tous, y compris aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Les transports en chiffres

- **1 449 184 km** : c'est le réseau TAC en 2009, soit +24% d'augmentation par rapport à l'an passé.
- **159 908 km**, c'est l'étendue du réseau Proxi'TAC.
- **58 982 km** pour le réseau Handi'TAC.
- Plus de **3 880 000 voyageurs**.



Bus du réseau TAC, rue de Genève (Gaillard)



7 Direction des services techniques

Les principaux faits majeurs de l'année 2009 sont :

la Construction du futur Hôtel d'Agglomération :

Annemasse Agglo a validé les différentes phases de conception et trouvé un accord avec la SED HS pour la répartition des différents plateaux du Bloc C.

Des conventions entre la SED HS et Annemasse Agglo ont été passées pour l'acquisition de 2 niveaux dans le Bloc C et des parkings en sous-sol.

SIEV / SIER :

Il est à noter la continuité du travail réalisé avec le SIEV et principalement avec le SIER à propos des conventions techniques d'exploitation.

Un accord a été signé pour la participation d'Annemasse Agglo à la construction du réservoir des Vignes à Nangy, situé en limite des territoires de l'Agglo et du SIER.

7.1 · Gestion technique du patrimoine mobilier et immobilier

Le service maintenance du patrimoine (espaces verts et bâtiment) est intervenu 403 fois en 2009. Ces actions ont concerné principalement des problèmes d'électricité, de menuiserie, de peinture et de serrurerie.

FONCTIONNEMENT	MONTANT
Budget général	664 773 €
Budget assainissement	40 185 €
Budget eau	59 000 €
Budget Ordures Ménagères	53 150 €
Total	817 108 €

INVESTISSEMENT*	MONTANT
Budget général	285 633 €
Total	285 633 €

* les investissements des autres budgets sont traités par les gestionnaires correspondants.

7.2 . Propreté

De la collecte au traitement des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères se fait en régie directe, en porte à porte, sur le territoire de l'ex-CARA, et par prestataire privé sur le territoire de l'ex-CCV.

Annemasse Agglo a délégué le traitement des ordures ménagères au SIDEFAGE qui gère l'incinérateur de Bellegarde (01), le transport ferroviaire des ordures ménagères, ainsi que la dotation et la collecte des 95 Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis sur tout le territoire pour le tri des emballages ménagers (verre, papier/cartonnettes, plastique/alu).

TONNAGE	2008	2009
Evolution de la collecte des Ordures Ménagères	27 703 T	27 940 T

Les déchetteries

Quatre déchetteries sont réparties sur le territoire : Vétraz-Monthoux, Gaillard, Saint-Cergues et Bonne. Leur gestion se fait directement par le service propreté pour le gardiennage et les évacuations.

DÉCHETTERIES	TONNAGES 2009
Gaillard	2 850,74 T
Grands-Bois (Vétraz-Monthoux)	10 580,47 T
Saint-Cergues	1 572,87 T
Bonne	1 824,95 T
Total	16 829,03 T

Les déchets non ménagers

Ils sont issus des activités professionnelles privées ou publiques qui bénéficient du service public de collecte des déchets.

TONNAGE	2008	2009
Evolution de la collecte des déchets non ménagers	512 T	487 T

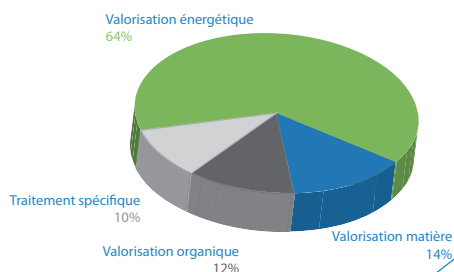
Une nouveauté en 2009 : la mise à disposition de composteurs

Afin de limiter le tonnage de ces déchets collectés et incinérés, Annemasse Agglo a engagé en septembre 2009 une action dénommée « compostage domestique ». Celle-ci a pour but d'inciter la population à composter les déchets fermentescibles grâce au soutien apporté pour l'acquisition d'un composteur.

Type de composteur	2009
360 litres	33
500 litres	198
Total des composteurs mis à disposition	231

Sur la base de 55 kg par habitant et par an de déchets de cuisine compostés, et pour les 231 foyers équipés, **le tonnage ainsi détourné du flux des ordures ménagères est estimé à 38,12 tonnes.**

La répartition des modes de traitement des déchets



Les ordures ménagères en chiffres

La variation entre les tonnages 2008 et 2009 est de **+ 0,85%**, à mettre en relation avec une augmentation de la population de 1,84%.

La moyenne de production annuelle d'ordures ménagères par habitant est de **360 kg/hab/an.**

906 tonnes de déchets non ménagers sont collectées en déchetteries.



Rippeurs,
service
propreté
(Étrembières)



7.3 · Eau et assainissement

7.3.1 · Eau production

L'exploitation en régie par Annemasse Agglo

Plusieurs zones de pompages dans les nappes suivantes :

- nappe de la basse vallée de l'Arve, à Arthaz-Pont-Notre-Dame : zone de captage du Nant et des Moulins ;
- nappe franco-suisse du genevois, à Étrembières et Gaillard ;
- nappe du Foron : zone de captage de Pré-Chaleur, à Saint-Cergues et à Juvigny ;
- nappe de la Nussance, zone de captage de Bray, à Cranves-Sales.

3 groupes de sources :

- des Eaux-Belles dans l'aquifère karstique du Salève, à Étrembières ;
- de Saint-Cergues (Servette, Rive, Gouille Noire) dans l'aquifère fissural versant Ouest des Voirons, à Saint-Cergues ;
- les sources des Pralets et de Lucinges (Granges de Boège, Granges Bartou, les Crottes) dans l'aquifère fissural versant Ouest des Voirons, à Lucinges.

Annemasse Agglo achète également de l'eau auprès du syndicat des Rocailles qui provient de la station de pompage de Scientrier.

Les investissements réalisés en 2009

- Installation d'une télégestion sur les équipements du secteur « Rocailles » (Bonne et Lucinges) ;
- Forage de reconnaissance pompage des Moulins ;
- Mise en place de capots de protection des sources à Saint-Cergues.

7.3.2 · Eau distribution

Le service exploite 440 km de réseaux sur tout le territoire de l'agglomération.

De nombreux chantiers d'eau (pour un total de 2 020 695 € HT) :

- Rue Anatole France à AMBILLY ;
- Rue Madame Fleuret à ANNEMASSE ;
- Route des Fontaines à CRANVES SALES ;
- Renforcements réseaux sur ZI Ville la Grand pour alimentation Zone ALTEA de JUVIGNY.

	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnements en service
Ambilly	5 995	3 033
Annemasse	30 123	11 317
Bonne	2 728	1 083
Cranves-Sales	5 218	2 316
Étrembières	1 809	858
Gaillard	11 557	1 476
Juvigny	650	296
Lucinges	1 507	696
Machilly	996	435
Saint-Cergues	3 054	1 376
Vétraz-Monthoux	6 554	2 375
Ville-la-Grand	7 346	3 075
Total	77 537	28 336



Usine d'ultrafiltration des Eaux-Belles (Étrembières)

7.3.3 • Eau facturation

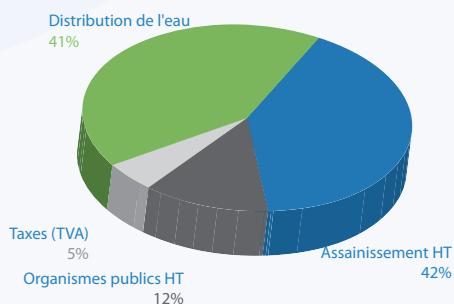
La consommation de référence, définie par l'INSEE, est fixée à 120 m³ par an pour un compteur de 15 mm de diamètre et une famille de 4 personnes.

		2008	2009
		au 01/01/2008	au 01/01/2008
Distribution de l'eau HT	Abonnement	25,62	25,62
	Consommation	104,40	106,80
	Agence de l'Eau-Prélèvement	5,64	5,64
Total HT		135,66	138,06
Assainissement HT	Abonnement		2,13
	Consommation	133,20	136,80
Total HT		133,20	138,93
Organismes Publics HT	Agence de l'Eau-Pollution	22,80	22,80
	Agence de l'Eau-Modernisation réseaux	15,60	15,60
Total HT		38,40	38,40
Total facture HT		307,26	315,39

Prix du m ³ d'eau (y compris l'abonnement) TTC	2,70	2,77
Prix du m ³ d'eau (hors abonnement) TTC	2,48	2,54

Le prix moyen de l'eau en Haute-Savoie pour l'année 2007 s'élevait à 3,04 €/m³ TTC. (A titre d'exemple, il était de 2,89 €/m³ les bassins Rhône-Méditerranée et Corse) - source site www.eaurmc.fr.

Décomposition du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2009



7.3.4 • Assainissement réseaux

Le service assainissement réseaux exploite environ **535 km de réseaux**, avec :

- réseaux **eaux usées** : 240 km environ
- réseaux **eaux pluviales** : 195 km environ
- réseaux **unitaires** : 100 km environ

+ Entretien des réseaux

	2007	2008	2009
Hydrocurage des réseaux (ml)	70 798	111 410	109 610
Nettoyage des avaloirs et grilles (unité)	4 662	7 089	5 779

+ Opérations de contrôle

	2007	2008	2009
Contrôle Assainissement non collectif (unité)	0	0	57
Contrôle de branchements des constructions anciennes (unité)	872	799	738
Contrôle de branchements des constructions neuves (unité)	18	49	91
Inspection des réseaux par caméra (ml)	11 000	28 567	28 054
Prélèvements effectués auprès d'établissements industriels	17	0	0
Contrôles, tests à l'air sur réseau EU (ml)	250	2 174	4 690
Contrôles, tests à l'air sur ouvrages EU (unité)	10	61	81
Tests de compactage	28	99	173
Prélèvements effectués sur réseaux d'assainissement (produit de curage : évaluation des produits extraits des réseaux et ouvrages en Tonne)	292	379	357

+ Travaux de branchements

	2007	2008	2009
Branchements pour compte de tiers	37	24	43

+ Avis

	2007	2008	2009
Avis sur permis de construire ou DT	321	332	310
Avis sur certificats d'urbanisme	16	43	43
Avis sur déclarations d'intention de commencement de travaux	703	712	897
Avis sur Déclarations d'achèvement de Travaux	32	131	173

+ Interventions sur pollution

	2007	2008	2009
Interventions sur pollution	0	4	5

Les chantiers importants :

- Zone des 3 Noyers à Vétraz-Monthoux, travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales incluant un bassin de rétention de 5000 m³ ;
- route de Martigny, travaux d'eaux usées (près de 2,7 km de réseau) ;
- chemin de l'église à Vétraz-Monthoux, travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales incluant un bassin de rétention de 600 m³ ;
- basculement de Borly sur Ocybèle (déchargement de la STEP de la Menoge) à Cranves-Sales /Vétraz-Monthoux ;
- commencement des travaux sous Rossy à Étrembières (fonçage sous voie SNCF).

Ce qui représente un total de **3 453 807 € HT**.

7.3.5 • Stations d'épuration

Annemasse Agglo exploite en régie deux stations d'épuration :

- Ocybèle à Gaillard, 86 000 équivalent habitants*. Station de 1997, avec prétraitement, décantation lamellaire, traitement biologique BIOFOR et désodorification de toute la station couverte.
- La Menoge à Cranves-Sales, 7 500 équivalent habitants. Station de 1981 avec prétraitement, déshuileur désableur, boues activées et clarificateur.

* définition de la capacité des stations d'épuration : quantité moyenne de pollution produite par jour et par personne. Ici, capacité de 86 000 habitants pour 75 000 habitants dans l'Agglo.



agents techniques des services eau distribution et assainissement réseaux (Juvigny)



8

Les ressources communes

Après la création de la Communauté d'agglomération et le transfert de personnel de divers EPCI en 2008, l'année 2009 a été l'année de structuration des services, d'intégration des agents dans de nouvelles organisations et de créations d'emplois pour faire face aux nouvelles compétences de l'agglomération.

8.1 • Ressources humaines

Les effectifs au 31/12/2009

Ce tableau retrace la répartition des emplois permanents par catégorie et par statut

CATÉGORIES/ STATUT	Titulaires et stagiaires	Non titulaires et vacataires	TOTAL
CAT A	25	16	41
CAT B	33	25	58
CAT C	185	37	222
EFFECTIF	243	78	321

L'agglomération accueille également des apprentis en alternance sur deux ans :

- métiers de l'eau et de l'assainissement : 4 apprentis ;
- informatique : 1 apprenti.

Les mouvements du personnel

L'année 2009 a généré d'importants mouvements du personnel, avec :

- **27 départs** répartis de la façon suivante :
 - * 4 départs à la retraite ;
 - * 5 démissions ;
 - * 11 mutations ;
 - * 3 mises en disponibilité ;

- * 1 fin de détachement ;
- * 2 radiations des cadres ;
- * 1 décès.

• 42 arrivées :

- * 19 accés direct sans concours ;
- * 11 mutations ;
- * 12 postes contractuels.

Parmi les arrivées, on compte **23 créations de postes :**

- 5 pour le service propreté ;
- 5 pour le service assainissement et STEP ;
- 5 pour les services de l'eau ;
- 8 pour les services du budget général.

Les réussites aux concours 2009

CAT A	Attaché	1
CAT C	Agent de maîtrise	2

Les réussites aux examens professionnels 2009

CAT B	Rédacteur chef	1
CAT B	Rédacteur	1
CAT C	Adjoint administratif 1 ^{re} classe	2
CAT B	Technicien	2
CAT C	Adjoint technique 1 ^{re} classe	7

Mise en place d'une nouvelle politique d'action sociale pour le personnel afin de répondre aux obligations de la loi du 19 février 2007

- Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à compter du 1^{er} septembre 2009 pour tous les agents en activité : les prestations accordées par cette association sont destinées à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles.
- Maintien d'une subvention à l'Amicale du personnel pour mise en œuvre d'activités récréatives favorisant le lien social.
- Titres restaurant : en l'absence de restauration collective, revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant soit 6€ le ticket (3€ employeur, 3€ agent).

8.2 • Hygiène et sécurité

Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité au travail

Le service hygiène et sécurité participe à l'amélioration des connaissances des agents vis-à-vis des risques professionnels.

L'objectif poursuivi est d'améliorer la maîtrise des risques et leur suppression à chaque fois que c'est possible.

Le service participe également à la bonne tenue des registres de sécurité et à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques, ainsi qu'à la mise en place des mesures d'amélioration des conditions de travail.

2009 a été marqué par plusieurs gros dossiers menés en collaboration avec les services concernés :

- Participation à la gestion de la grippe A :
 - * par la proposition d'une organisation de crise, selon les consignes données par les services de l'État, pour assurer la continuité des activités indispensables à la sécurité sanitaire des usagers ;
 - * par la mise à disposition dans chaque service, des moyens de prévention et de protection du personnel, vis-à-vis du risque grippal.

- élaboration d'un Plan de Prévention du Risque Routier de l'Agglomération Annemassienne :

- * identification et qualification du risque routier pour le personnel de l'Agglo ;
- * identification des facteurs aggravant du risque routier pour le personnel ;
- * élaboration de pistes de réflexions pour agir sur le risque à la source.

- Participation aux côtés des services de l'État et de ses partenaires au Débat Global d'Orientation (DGO) de sa politique de sécurité routière. Ce travail a permis d'intégrer la prévention à la sécurité routière en entreprise dans les enjeux départementaux. Le DGO a été signé par le Préfet, l'Agglo et les autres partenaires en décembre 2009.

- Mise à disposition, à titre expérimental, de bouchons d'oreilles moulés, auprès d'agents régulièrement exposés au bruit. Cette expérience concluante sera étendue en 2010.
- Poursuite de l'évaluation des risques professionnels, avec mise en œuvre d'actions correctives concrètes dans les services ayant finalisé l'évaluation initiale.

8.3 • Système d'Informations Géographiques (SIG)

Intégration de données

L'une des missions du service est d'intégrer des données pour offrir une information qualifiée et toujours à jour :

- intégration des données sur l'éclairage public (communes des Voirons) ;
- collecte des données eau et assainissement et réalisation de la carte des eaux pluviales : marché test sur la commune de Lucinges ;
- intégration de données temporaires en eau et assainissement pour le territoire des Voirons ;



La formation en 2009 en quelques chiffres

971 jours de formation ont été accordés par la direction des ressources humaines.

589 jours ont été réalisés

151 agents ont bénéficié d'au moins une formation

61% de taux de réalisation pour la formation

Gestion administrative du patrimoine : les acquisitions

Commune d'Annemasse

Appartement Cognet,
17, avenue Barbusse dans le
cadre du PLH - **564 069,24 €**

Appartement Sollier,
13, avenue Barbusse dans le
cadre du PLH - **243 277,52 €**

Commune de Juvigny

Terrains Mathieu et Deléaval
- Technosite Altéa sur Juvigny -
18 381,55 €



- intégration de 4 PLU supplémentaires (Bonne, Cranves-Sales, Saint-Cergues et Lucinges) ;
- intégration des Plans Pluriannuels des Risques pour les 12 communes.

La gestion de l'outil

- 14 nouveaux utilisateurs ont été formés ;
- mise en place de 2 PC SIG libre-service (au service SIG et au Technosite Altea) ;
- mise en place du SIG dans les mairies des Voirons et formations ;
- installation d'un nouveau module de consultation du cadastre dans certaines mairies et formations ;
- marché pour la mise en place d'un module permettant une meilleure gestion des données sur les réseaux (35 620€) et début des prestations ;
- lancement d'un marché pour la maintenance et la mise à niveau des solutions SIG (160 000€ pour 3 ans).

8.4 - Le service Informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms (INTT)

Le service en bref :

Composé de 7 agents permanents et d'un apprenti, le service organise, planifie, met en place et gère l'ensemble des ressources d'Annemasse Agglo relatives aux technologies de l'information. Par convention, cette gestion s'étend également à l'EHPAD « Les Gentianes ».

Le réseau informatique et télécoms d'Annemasse Agglo c'est :

- 13 sites reliés au siège par un lien informatique (11 via un Réseau Privé Virtuel (VPN) SDSL IP sécurisé; 2 via une liaison sans fil (CANOPY/Wifi) ;
- un parc matériel d'une trentaine de serveurs et de 250 postes de travail ;
- une soixantaine de logiciels « métiers » administratifs et techniques (dont plus de la moitié fait l'objet d'un contrat d'assistance), adaptés à l'activité des différents services ;
- une plateforme téléphonique VoIP.

Point forts de l'année

Le projet phare de l'année 2009 a été le déploiement d'une messagerie Microsoft Exchange avec divers outils communicants

associés, projet complexe qui a mobilisé les agents du service pendant de nombreuses semaines.

Pour certains de ses besoins de communication technique, Annemasse Agglo remet au goût du jour l'usage de la radio en adoptant la radio numérique, nouvelle technologie à l'avenir prometteur.

Après une année 2008 consacrée à la structuration du Système d'Information, suite à la création d'Annemasse Agglo, 2009 fut l'année de la consolidation.

8.5 - Gestion administrative du patrimoine

Transferts

194 parcelles ont été transférées en 2009 du SIVMAA / 2C2A / CARA / Annemasse Agglo par acte administratif.

Les promesses de vente :

- Commune d'Annemasse : vente du Centre Binet - rue des Alpes - à la commune d'Annemasse - 140 000 € ; PLH - vente de 9 appartements, avenue Barbusse - 598 700 €.
- Commune de Gaillard : vente de 2 délaissés du déversoir d'orage « Chez Michaud » - 10 450 €.

Études juridiques, négociations et procédures :

- poursuite des opérations de déclaration d'utilité publique pour les captages des Pralets sur Lucinges et du Bray sur Cranves-Sales ;
- procédure de repositionnement du périmètre de protection du captage de Grange Berthoud sur Lucinges ;
- permis de construire du nouveau réservoir de Haut-Monthoux ;
- bail emphytéotique - Zone des 3 Noyers à Vétraz ;
- relogement de 3 familles de sédentaires à Étrembières à la Cascade, convention avec la Mairie ;
- relogement de services communautaires : direction des solidarités, de l'éducation et de la culture au technosite altéa à Juvigny ; service communication au 29, rue de Château Rouge à Annemasse ; direction de la prospective territoriale au technosite altéa à Juvigny ; service des ressources humaines - 2B, avenue de Verdun à Annemasse.
- gestion de dépôts sauvages sur propriété de l'Agglo - Vétraz-Monthoux ;
- installation des grands voyageurs sur un terrain - route de Thonon.

Baux emphytéotiques :

Etablissements de Santé Mentale : Zone des 3 Noyers sur Vétraz-Monthoux.

Vente de terrains :

Zone des Érables pour 200 928€ TTC.

Assurances :

- 31 sinistres automobiles ont été déclarés en 2009 pour 128 véhicules, 10 conventions ;
- 15 sinistres dommages aux biens pour 158 bâtiments ;
- 35 sinistres « Responsabilité Civile » dont 20 déclarés à l'assurance.

Patrimoine, baux et loyers :

40 baux en qualité de propriétaire gérés par le service dont une salle d'audience pour le Conseil des Prud'hommes depuis 2009. Location de salle d'entraînement à la Tonfa pour la Police intercommunale.

8.6 . Archives

Accompagner :

Le service archive a accompagné les services ayant déménagé en 2009 à Annemasse et Juvigny.

Former et conseiller :

- formation d'initiation aux archives de 21 agents d'Annemasse Agglo ;
- accompagnement des services (conseils en organisation et traitement des archives).

Maîtriser le stockage et le classement des archives :

- élimination réglementaire de 86,57 ml. d'archives ;
- classement d'un tiers des archives conservées soit 362,79 ml.

Améliorer la communication des archives :

- publication des 2 arrêtés du Président relatifs aux modalités d'accès et de communication des archives et à la nomination d'un correspondant de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs ;
- gestion de 56 demandes soit 97 documents communiqués principalement en interne.

8.7 . Communication

Le service communication apporte un conseil stratégique auprès des services et des élus pour la mise en œuvre des actions de communication. Dans ce sens, la communication d'Annemasse Agglo est centrée autour de quatre grands axes : la communication institutionnelle (amélioration de la notoriété) en tant que collectivité et administration, la communication interne, la communication externe sur les projets portés par l'EPCL, et enfin les relations presse.

Communication institutionnelle : mise en place des outils issus de la stratégie

- création du nouveau site Internet ;
- création de présentoirs des documents de l'Agglo installés dans les mairies et lieux publics ;
- organisation des vœux intercommunaux ;
- organisation de la rentrée politique d'Annemasse Agglo (5 sept. 2009) ;
- présence au Salon des Maires ;
- création d'un stand de l'agglo avec (3 kakémonos, 2 banques d'accueil, etc.) ;
- réalisation de campagnes photos et de vidéos ;
- gestion du protocole et des événements.

Communication interne

- Publication de 6 bulletins d'information du personnel (BIP) ;
- Organisation d'une journée des nouveaux agents ;
- Gestion de l'intranet ;
- Gestion des Conseils communautaires ;

Communication externe : des outils au service de l'Agglo

- Couleur(s) d'automne ;
- Papilles et pupilles en fêtes (événement commercial) ;
- Plan de Déplacements Urbains : concertation ;
- Transports scolaires ;
- Supports de l'Ebag (plaquette, flyer, affiches, etc.) ;
- Cité de la Solidarité Internationale.

Les relations presse en 2009 en quelques chiffres

1 point presse avant chaque conseil communautaire

18 communiqués de presse ont été envoyés

6 dossiers de presse



Comptes administratifs 2009

Le compte administratif détermine le résultat comptable de l'exercice précédent, mais c'est surtout, au travers des chiffres, le reflet du bilan d'activités de la Communauté d'agglomération.

Annemasse Agglo dispose de 7 comptes administratifs distincts :

- le budget général,
- le budget des transports urbains,
- le budget de l'eau,
- le budget de l'assainissement,
- le budget des ordures ménagères,
- le budget des zones d'aménagement
- et le budget des interventions économiques.

9.1 · Affaires générales

9.1.1 · Dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel (5 894 K€)

Avec un peu moins de 20% des dépenses totales, les frais de personnel représentent, après l'attribution de compensation, la charge la plus importante de la section de fonctionnement. L'effectif équivalent temps complet (ETC) représente 146,62 agents en 2009 contre 137,54 en 2008 soit une augmentation de 9,08 agents.

Les subventions (1 466 K€)

La Communauté d'agglomération soutient financièrement, dans le cadre de ses compétences, les actions menées par les associations dont les activités portent sur :

- **le domaine culturel : 50 K€.** Cette somme a notamment été consacrée au financement des actions menées par la MJC Centre (41 K€) pour le fonctionnement de l'activité cinéma Actuel. En outre l'association Théâtre du Torrent a bénéficié d'une aide de 8 K€ pour l'organisation du festival du Printemps Annemassien du Théâtre et de l'Animation sans Frontière (PATAF). Enfin, un peu plus de 1 K€ ont été consacrés aux animations sportives pour les jeunes.

- **le domaine économique : 400 K€** dont 299 K€ destinés à l'Office du tourisme y compris reversement du produit de la taxe de séjour. Le complément représente les participations versées :

- * au Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH), association chargée de promouvoir les relations entre école et entreprises en développant notamment l'offre de formation en adéquation avec les besoins des entreprises (60 K€) ;

- * à l'association Genevois Haut Savoyard Initiatives dont l'action porte sur l'accompagnement financier des créations ou reprises d'entreprises locales (20 K€) ;

- * à BIOFORCE, institut de formation et d'orientation professionnelle pour les métiers de l'humanitaire (21 K€).

- **le domaine scolaire : 27 K€.** Cette somme représente le soutien aux associations sportives des collèges et lycées de l'agglomération facilitant ainsi la pratique du sport en milieu scolaire et aides à l'organisation d'actions pédagogiques.

- **le domaine social, la politique de la ville et le logement :** cette compétence a mobilisé **686 K€** dont 589 K€ consacrés aux associations et autres partenaires développant des actions dans le cadre du Contrat

Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), notamment :

- * la mission locale pour les actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes du genevois haut-savoyard (200 K€ dont 75 K€ de subvention exceptionnelle) ;

- * Espace Handicap, association d'aide et d'accompagnement de personnes handicapées physiques et sensorielles (76 K€) ;

- * l'association pour la réhabilitation des toxicomanes (APRETO) (67 K€) ;

- * le centre de formation continue Greta Leman (37 K€).

La communauté d'agglomération a contribué à l'aide en faveur des personnes âgées en soutenant :

- * le fonctionnement de l'EHPAD « Les Gentianes » (75 K€) ;

- * les associations œuvrant dans ce domaine : association « Au rendez-vous des Gentianes » et « Alma74 » (5 K€) et association « REGAR » (12 K€).

La Communauté d'agglomération a également financé l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : 5 K€.

- *le projet franco-valdo-genevois* : Annemasse Agglo est la structure chargée de porter administrativement le projet pour le compte des EPCI membres de l'Association Régionale de Coopération (ARC). Annemasse Agglo est le relais entre les différents partenaires institutionnels du projet : elle est chargée, entre autres, d'obtenir les fonds destinés aux financements des actions prévues dans le cadre du projet et d'en redistribuer une part sous forme de subventions. Ces subventions ont représenté en 2009 la somme de **111 K€** (FRAPNA et PRO NATURA pour l'étude préalable sur le corridor biologique).
- *les autres domaines* : dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, l'association

« Air des 2 Savoie » a bénéficié de 14 K€. En matière de sécurité et de salubrité, 74 K€ ont été versés au profit de l'association « Animaux Secours ». L'agglomération participe également aux frais du service Etat-civil de la mairie d'Ambilly générés par la présence sur son territoire de l'Hôpital Intercommunal d'Annemasse-Bonneville, à hauteur de 72 K€.

Les contributions aux organismes de regroupement (3 100 K€)

Elles ont mobilisé moins de 11% des dépenses totales. Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la communauté adhère à d'autres structures intercommunales et contribue à leur fonctionnement :

- la participation financière la plus importante a été versée au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (**SIGCSPPRA**) à hauteur de **2 426 K€** ;
- la Communauté d'agglomération est également impliquée dans l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique en étant le financeur principal du Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat Global (**SIMBAL**) (**241 K€**) et du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (**GLCT**) du téléphérique du Salève (**183 K€**) ;
- elle participe également de façon significative à l'accueil des gens du voyage en finançant le Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (**SIGETA**) (**92 K€**) ;
- la Communauté d'agglomération finance également le Centre Intercommunal d'Action Sociale (**CIAS**) (**155 K€**).

Les intérêts de la dette (244 K€)

Ils ne mobilisent que 0,78% des dépenses.

Le déficit des services à comptabilité distincte (4 221 K€)

Le budget général finance, pour partie, le développement des transports publics de l'Agglomération, l'assainissement eaux pluviales et le développement économique en alimentant les budgets annexes à hauteur de :

Affaires générales - Résultat de l'exercice

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2009	33 870 506,24	6 121 187,99	39 991 694,23
Dépenses 2009	31 297 211,81	5 496 254,91	36 793 466,72
RESULTAT 2009	2 573 294,43	624 933,08	3 198 227,51
Situation initiale	7 062 615,21	111 714,30	7 174 329,51
SITUATION FINALE	9 635 909,64	736 647,38	10 372 557,02
Restes à réaliser en dépenses		6 720 153,56	6 720 153,56
Restes à recouvrer en recettes		3 014 205,82	3 014 205,82
		-2 969 300,36	6 666 609,28

- 1 779 K€ pour les transports ;
- 1 135 K€ pour les eaux pluviales ;
- 1 000 K€ pour le développement économique.

En outre, pendant 8 ans et de façon dégressive, le budget général finance le service eaux usées du budget de l'assainissement conformément aux dispositions définies par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées. Pour 2008, cette participation représente 306 K€

Le fonctionnement du service économie (389 K€)

Cette dépense démontre que la Communauté d'agglomération est impliquée dans le développement économique dans le cadre d'un marché passé avec la SEM MED.

Les autres dépenses de fonctionnement (4 093 K€)

Elles reflètent les charges d'exploitation des services :

- les frais d'études (908 K€) :
 - * projet d'agglomération franco-valdo-genevois à hauteur de 242 K€ (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération, pôles de développement économique pour les opérations portées par l'Agglo) et à 410 K€ pour celles relevant du Canton de Genève et du district de Nyon (participation partie française) ;
 - * PLH (95 K€) pour le diagnostic du programme et préparation du futur PLH ;
 - * évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (29 K€) ;
 - * Plan de Déplacements Urbains (54 K€) et à l'étude financière prospective (33 K€).
- les honoraires : 90 K€ ;
- les primes d'assurance : 66 K€ ;
- les frais de carburant et autres fluides : 310 K€ ;
- les frais liés à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier : 279 K€ ;
- les prestations de services diverses et la maintenance : 418 K€ ;
- les charges locatives : 315 K€ ;
- les fournitures diverses : 303 K€ ;
- les frais de communication (documentation, affranchissement télécom, etc.) : 409 K€ ;
- les indemnités des élus : 474 K€ ;
- les charges de la DSP du Centre Aéré : 245 K€.

L'attribution de compensation (9 100 K€)

55% de la TP est reversée aux communes.

Les amortissements (1 339 K€)

Ils représentent un peu plus de 4% des dépenses totales et constituent une partie de

l'autofinancement.

9.1.2 · Recettes de fonctionnement

Les locations (302 K€)

Le produit provient principalement des locations de l'immeuble abritant le commissariat (127 K€), des ateliers relais (79 K€), des appartements et autres immeubles acquis dans le cadre du fonds de portage foncier (13 K€). Sont aussi comptabilisés respectivement à hauteur de 15 K€, 26 K€ et 8 K€ les produits des locations de l'appartement mis à disposition de l'association des Soins à Domicile, de l'immeuble de l'APRETO et de l'Aural. Les loyers versés par les gens du voyage « sédentarisés » et par le personnel logé pour nécessité de service complètent le produit des locations.

Le prélèvement Loi SRU (66 K€)

La loi dite de Solidarité et de Renouveau Urbain autorise les communautés d'agglomération dotées d'un PLH à percevoir le prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes membres de l'EPCI dont le pourcentage de logements sociaux est inférieur à 20% de leur parc locatif. Les communes concernées par cette mesure ont été en 2008 :

- Ambilly : 22 K€
- Cranves-Sales : 22 K€
- Ville-la-Grand : 22 K€

Ces sommes sont affectées en totalité au financement du fonds de portage foncier.

Les subventions (1 551 K€)

- compensations versées par le Département et la Région pour l'utilisation des gymnases intercommunaux par les élèves des collèges et lycées (86 K€) ;
- aides versées par l'État et d'autres partenaires dans le cadre des actions menées au titre du CUCS (55 K€), du PLH (70 K€), du Plan de Déplacements Urbains (27 K€), du FISAC (19 K€) et de la manifestation « Couleur(s) d'Automne » (2 K€) ;
- participations versées par la Région pour le fonctionnement de la classe préparatoire de l'Ebag (53 K€) ;
- subventions destinées au financement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (810 K€).

Les remboursements divers (1 172 K€)

- la participation des budgets annexes aux charges fonctionnelles du budget général : 455 K€ ;
- la redevance de l'EHPAD « Les Gentianes » (intérêts des emprunts et loyer indexé sur le coût de la construction) : 65 K€ ;
- le remboursement par les communes du

secteur des Voirons des services mutualisés de police et de voirie : 563 K€ ;

- le remboursement du poste de la Maison de la Justice et du Droit (40 K€) et du poste de l'EHPAD (31 K€) ;
- le remboursement des frais de l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène (ACMO) (14 K€) et des liaisons informatiques (VPN) (4 K€).

Les autres recettes (560 K€)

- remboursements de l'emprunt EHPAD des Gentianes : 94 K€ ;
- inscriptions à l'Ebag : 142 K€ ;
- produit de la facturation des prestations effectuées par les services techniques (bâtiments, espaces verts, garage) pour le compte des autres budgets : 105 K€ ;
- remboursement des frais de personnel mis à disposition : 10 K€ ;
- remboursement de certains frais avancés par l'Agglo pour le compte de ses partenaires : 63 K€ ;
- autres recettes diverses telles que les remboursements d'assurance, les reprises sur provision, ainsi que d'autres recettes exceptionnelles (146 K€).

Fiscalité (16 430 K€).

La Communauté d'agglomération a perçu le produit de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) dont le taux est identique à celui de 2008 soit 14,74%.

Les allocations compensatrices et le FDTP (280 K€).

Elles correspondent au reversement par le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDTP) de l'écêtement pratiqué sur la taxe professionnelle du centre commercial d'Étrembières (40 K€), mais également des compensations versées par l'État pour exonération de taxe professionnelle (240 K€).

L'attribution de compensation (376 K€)

Elle est reversée par les communes d'Ambilly et Lucinges.

La dotation globale de fonctionnement (11 305 K€).

Elle comprend deux parts : la dotation d'intercommunalité (5 940 K€) et la dotation de compensation de la part salaires (5 365 K€).

La taxe de séjour (249 K€)

Le produit global correspond au cumul des produits du 4^e trimestre 2008 et de 3 trimestres en 2009. La totalité de cette taxe est reversée à l'Office de tourisme.

Le produit des cessions d'actifs

Il correspond à la vente d'immeubles dans le

cadre du fond de portage foncier : cessions rue de la Zone 398K€ ; ensemble immobilier « la Martinière » 323 K€ et terrain rue des Maronniers 184K€.

Les opérations d'ordres (travaux en régie, subventions transférées, cession d'actifs)

Il s'agit d'opérations comptables d'ordre destinées à valoriser le patrimoine (travaux en régie), à constater les moins values sur cession de biens mobiliers ou immobiliers (opérations d'ordre sur cession d'actifs) et à atténuer la charge de la dotation aux amortissements (subventions transférées).

9.1.3 . Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2009 s'élève à **5 496 K€**.

Le remboursement du capital de la dette (604 K€).

Il diminue de 80 K€ en raison du vieillissement de l'encours.

Les subventions d'équipement (1 931 K€)

La communauté a soutenu financièrement des actions menées en faveur :

- du logement social dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et grâce aux aides du PLH (1 107 K€) ;
- de la politique sanitaire et sociale : subvention à la SIGEM et au CIAS pour la construction de l'EHPAD « La Kamouraska » (809 K€) ;
- du stand de tir (15 K€).

Acquisitions immobilières et de matériel.

Elles représentent près de 16% des dépenses d'investissement. Dans le cadre du plan local de l'habitat, la Communauté d'agglomération a acquis des appartements pour un montant de 359 K€ (2 appartements rue Barbusse à Annemasse et un appartement rue Ernest Renand à Ambilly).

La communauté a poursuivi en 2009 sa politique de maintenance patrimoniale et s'est dotée des moyens matériels nécessaires à l'exécution de ses nombreuses missions. On notera principalement les acquisitions :

- de matériel informatique, de logiciels et de téléphonie (178 K€) ;
- de matériel divers et de mobilier (155 K€) ;
- de véhicules (184 K€).

Travaux d'aménagement et grosses réparations du patrimoine (660 K€) dont :

- 350 K€ pour le centre aéré Pierre Martin ;
- 137 K€ pour la zone des Trois Noyers ;
- 61 K€ pour le gymnase des Glières ;

- 29 K€ pour l'EHPAD « Les Gentianes » ;
- 18 K€ pour les bureaux situés à Altéa ;
- 65 K€ pour l'aménagement de divers autres bâtiments.

Les travaux et études (913 K€), dont :

- la maîtrise d'œuvre du futur siège social (350 K€) ;
- l'étude du projet ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)(359 K€) ;
- l'étude du tramway (42 K€) ;
- le diagnostic et la hiérarchisation du Plan de Développements Urbains (PDU) (44 K€).

9.1.4 . Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est arrêté à 6 121 K€.

- **31 %** sont constitués par l'autofinancement :
 - * affectation du résultat : 558 K€ ;
 - * amortissements : 1 339 K€.
- **39,18 %** des recettes proviennent de subventions dont notamment :
 - * 288 K€ destinés au financement du programme local de l'habitat ;
 - * 210 K€ destinés à la construction du nouvel hôpital ;
 - * 1 125 K€ versés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre ;
 - * 335 K€ destinés au financement des travaux du nouveau siège de l'Agglo ;
 - * 189 K€ versés pour l'aménagement des équipements sportifs ;
 - * 193 K€ versés pour l'EHPAD des Gentianes.

Les autres recettes proviennent du FCTVA (360 K€) et d'opérations d'ordre.

9.2 · Assainissement

9.2.1 · Dépenses d'exploitation

Les frais de personnel (1 832 K€)

Ils correspondent aux rémunérations de 43,05 agents temps complet (ETC). A titre indicatif, on comptabilisait au compte administratif 2008 41,18 agents ETC.

Les intérêts de la dette (604 K€)

Ils mobilisent moins de 7 % des dépenses totales d'exploitation. Ils prennent en compte l'intégralité des emprunts contractés par l'ex CARA et l'ex Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge (SIAM).

L'entretien du réseau (636 K€)

Les 340 km de réseaux d'assainissement de l'agglomération nécessitent un entretien important et régulier. Cela se traduit par un effort financier soutenu d'année en année dans le cadre de marchés de prestations d'hydrocurage et de nettoyage confiés à l'entreprise Thermo et au groupement d'entreprises Barbaz/SATP/Clapasson.

Les autres dépenses d'exploitation (2 136 K€)

Elles comptabilisent les charges liées à l'activité du service. Il s'agit principalement :

- * des fluides : 332 K€ ;
- * des frais d'entretien hors entretien du réseau : 305 K€ ;
- * des fournitures y compris produits de traitement utilisés dans les stations d'épuration : 283 K€ ;
- * des frais de raccordement pour le traitement et le compostage des boues, des sables, des chiffons des stations d'épuration ainsi que les frais d'analyses bactériologiques : 546 K€ ;
- * annulation de facture impayées : 246 K€ ;
- * participation aux charges de fonctionnement du budget des affaires générales 137 K€.

La subvention exceptionnelle d'équipement (224 K€)

Cette subvention a été versée au Syndicat intercommunal de Bellecombe pour financer les travaux de séparation des services du syndicat de la Menoge.

Les dépenses exceptionnelles (473 K€)

Elles correspondent aux travaux d'assainissement sur la commune de Fillinges repris par le syndicat de Bellecombe, et pour lesquels le SIAM avait perçu le capital de l'emprunt ainsi qu'une partie de la subvention allouée par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA).

Les branchements privés (188 K€)

Il s'agit de travaux réalisés par l'Agglo sur le domaine public pour le branchement des particuliers. Ces frais sont refacturés forfaitairement.

Les amortissements (2 178 K€)

Ils ont augmenté de près de 10%, confirmant la volonté d'Annemasse Agglo de renforcer le réseau sur l'ensemble du territoire.

Redevance modernisation réseaux (551 K€)

Redevance collectée auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'eau.

9.2.2 . Recettes d'exploitation

La redevance d'assainissement (4 864 K€)

C'est la principale ressource d'exploitation et représente un peu plus de 51% des recettes. Le tarif est resté stable à 1,14 € HT/m³ depuis le 1^{er} juillet 2008.

L'abonnement (132 K€)

La diminution de 21% entre 2008 et 2009 est due au retard de facturation accumulé lors de la fusion avec la CCV : en 2008 ont été facturés 18 mois aux abonnés de l'ex CCV (2^e semestre 2007 + toute l'année 2008) alors qu'en 2009 la facturation ne concerne que 12 mois.

La participation financière pour raccordement à l'égout (1 063 K€).

Elle correspond au droit de branchement facturé suite au dépôt de permis de construire. Cette recette est très variable d'une année sur l'autre.

La contribution du budget général au service eaux pluviales (1 135 K€)

Elle assure le financement de l'exploitation du service. Elle augmente chaque année et reflète l'effort important consenti par la communauté d'agglomération pour la construction des réseaux d'eaux pluviales.

Les subventions d'exploitation (742 K€)

Elles proviennent de l'Agence de l'eau (prime d'épuration des stations d'épuration 436 K€) et du budget général de l'agglomération (306 K€) pour les eaux usées suite à la fusion

(pratique supprimée progressivement sur 8 ans à compter de 2008).

Les autres recettes (332 K€)

Elles ne représentent que 3,50% des recettes :

- le remboursement d'assurance du personnel (50 K€) ;
- le produit de la facturation des vidanges effectuées à la station Ocybèle par les camions hydrocureurs (143 K€) ;
- la prise en charge des recettes rattachées au titre de 2008 (54 K€).

9.2.3. Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette

Il représente 1 465 K€ soit 1/4 des dépenses.

Les travaux et études

Ils ont mobilisé 3 630 K€ dont 2 153 K€ pour les réseaux d'eaux pluviales, 1 467 K€ pour les réseaux d'eaux usées et 10 K€ pour la STEP de Cranves-Sales.

Autres équipements (acquisition foncière, matériels, logiciels, mobiliers et outillages)

Ils ont été acquis pour un montant de 407 K€.

On notera principalement :

- du matériel informatique et des logiciels : 28 K€ ;
- la construction de la maison de l'eau : 70 K€ ;
- un véhicule léger, un 4X4 et un chariot élévateur : 51 K€ ;
- du matériel industriel et du mobilier : 206 K€.

9.2.4 . Recettes d'investissement

L'autofinancement (amortissement + affectation du résultat 2008) est la principale recette d'investissement soit 3 207 K€. Cet autofinancement important a permis de limiter le recours à l'emprunt en 2009 : 96 K€ contre 2 500 K€ en 2008. Les subventions atteignent 499 K€, dont :

- 194 K€ versés par le Conseil Général au titre du financement de la maison de l'eau ;
- 47 K€ versés par le Conseil Général et 32 K€ versés par l'Agence de l'eau pour financer l'étude du diagnostic réseau ;
- 46 K€ versés par l'Agence l'eau et 14 K€

Assainissement - Résultat de l'exercice

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2009	9 476 913,14	4 467 598,38	13 944 511,52
Dépenses 2009	8 821 078,42	6 242 589,58	15 063 668,00
RESULTAT 2009	655 834,72	-1 774 991,20	-1 119 156,48
Situation initiale	3 071 309,42	517 934,43	3 589 243,85
SITUATION FINALE	3 727 144,14	-1 257 056,77	2 470 087,37
Restes à réaliser en dépenses		4 241 269,03	4 241 269,03
Restes à recouvrer en recettes		4 495 014,50	4 495 014,50
		-1 003 311,30	2 723 832,84

par le SMDEA pour financer le basculement des effluents de Cranves-Sales vers la station Ocybèle.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (au titre de l'eau pluviale) complète le financement de la section d'investissement pour 609 K€.

9.3 · Ordures Ménagères

9.3.1 . Dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel (1 669 K€)

Ils représentent moins de 20% des dépenses totales de fonctionnement et correspondent aux salaires et charges de 49,88 agents ETP contre 46,73 agents en 2008.

Les intérêts de la dette (36 K€)

Ils ne mobilisent que 0,45% des dépenses totales et sont en constante diminution puisqu'ils représentaient en 2006, 59 K€ pour passer à 47 K€ en 2007, puis 42 K€ en 2008.

La cotisation pour le traitement des Ordures Ménagères par le SIFEFAGE (5 116 K€)

- le traitement des Ordures Ménagères par le SIFEFAGE : c'est la principale dépense de ce budget à hauteur de 4 615 K€ soit plus de 63% des dépenses totales. Le tonnage transféré à l'usine de traitement a représenté 32 051 tonnes. Le coût du traitement et du transport est passé de 135,57 € TTC la tonne en 2008 à 141,9 € en 2009 (+ 4,67%) ;
- la participation au fonctionnement du SIFEFAGE à hauteur de 241 K€ ;
- le traitement des déchets verts pour 260 K€.

Le traitement des collectes sélectives (233 K€)

Il se rapporte aux pneus usagés, déchets ménagers spéciaux, carton et bois. La masse globale affectée à ce poste a diminué de 22% entre 2008 et 2009 : en effet, en août 2009,

l'évacuation et le transport des collectes sélectives de l'ex Communauté de Communes des Voirons (CCV) ont été reprises en régie.

Les achats de composteurs (7 K€)

Les autres dépenses (794 K€)

Elles correspondent aux frais de fonctionnement du service dont :

- les crédits destinés au financement de la collecte des déchets de l'ex CCV (194 K€) et pour la collecte du marché alimentaire (60 K€), et les frais liés aux déchetteries (surveillance, enlèvement) (50 K€) ;
- les frais de carburant (43 K€);
- l'achat de fournitures diverses y compris achat de containers (103 K€) ;
- les frais d'entretien du matériel roulant (123 K€).

9.3.2. Recettes de fonctionnement

La principale ressource est constituée par le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** représentant un peu plus de 96% des recettes totales. Évolution des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

	2008	2009
Ancien sect. 2C2A	9.21 %	8.99 %
Ancien sect. CCV	9.28 %	8.67 %

Au regard du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les autres recettes de fonctionnement sont peu significatives. On notera principalement :

- le produit de la facturation des dépôts de déchets effectués par les artisans et commerçants à la déchetterie des Grands Bois (95 K€) ;
- le produit de la redevance spéciale (82 K€) ;
- les autres recettes constituées notamment

Ordures Ménagères - Résultat de l'exercice

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2009	8 443 442,50	484 888,30	8 928 330,80
Dépenses 2009	8 053 718,42	328 932,74	8 382 651,16
RESULTAT 2009	389 724,08	155 955,56	545 679,64
Situation initiale	2 650 216,30	-73 196,40	2 577 019,90
SITUATION FINALE	3 039 940,38	82 759,16	3 122 699,54
Restes à réaliser en dépenses		378 943,89	378 943,89
Restes à recouvrer en recettes		8 274,00	8 274,00
		-287 910,73	
	Dont zone 1 Voirons	-300 373,28	
	Dont zone 2 Annemasse	12 462,55	

par la vente de containers (46 K€), le remboursement d'assurance du personnel (16 K€), le produit de la facturation des Déchets des Equipement Electriques et Electroniques (D3E) (12 K€) et les autres recettes exceptionnelles (8 K€).

9.3.3 . Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette

Il a mobilisé 102 K€. L'annuité a diminué de 19% entre 2008 et 2009.

Les acquisitions de matériels (y compris véhicules), logiciels et outillages

Elles représentent 201 K€. Ces dépenses correspondent à l'achat de bennes pour les déchetteries et d'un bras polybenne avec grue.

Les agencements et aménagements

Ils correspondent notamment à la création d'un point de collecte enterré à Annemasse (20 K€).

9.3.4 . Recettes d'investissement

L'essentiel des recettes est assuré par l'autofinancement constitué de l'amortissement et de l'affectation du résultat 2008 (439 K€) et par le FCTVA (46 K€).

9.4 . Eau

9.4.1 . Dépenses d'exploitation

Les frais de personnel (1 725 K€)

Ils représentent 1/4 des dépenses totales pour un effectif de 47,54 agents ETC, soit 2,66 agents ETC en plus par rapport à 2008.

Les intérêts de la dette (704 K€)

Ils mobilisent plus de 10% des dépenses totales. Ces dépenses ont augmenté de près de 35% entre 2008 et 2009 du fait de la prise en compte des intérêts des emprunts récupérés suite à la fusion.

Reversement SIER et SIEV

Ils correspondent aux charges remboursées par l'Agglo au *pro rata temporis* dans le cadre de conventions réglant les conséquences de la fusion.

Les autres dépenses de fonctionnement (1 828 K€)

Elles représentent un peu plus du quart des dépenses totales et correspondent aux charges d'exploitation du service, avec:

- les fluides 335 K€ ;
- les fournitures (pièces de fontainerie, matériaux, compteurs) 363 K€ ;
- les petites fournitures (fournitures d'entretien, habillement, carburant) 113 K€ ;
- l'entretien du réseau, du matériel et des bâtiments et la réalisation de branchement 516 K€ ;
- participation aux charges fonctionnelles du Budget général 138 K€ ;
- les frais postaux et de télécommunication 78 K€ ;
- les primes d'assurance et les frais d'analyse 88K€ ;
- les annulations de factures 2008 et les constatations de créances irrécouvrables 65 K€.

Les dépenses en transfert et dépenses d'ordre (2 328 K€)

Elles constituent plus d'1/3 du total des dépenses avec notamment :

- l'autofinancement sous la forme des amortissements à hauteur de 1 146 K€ ;
- la redevance prélèvement et la redevance pollution reversées à l'Agence de l'eau pour 1 144 K€.

9.4.2 . Recettes d'exploitation

Le produit de la vente de l'eau et le forfait entretien branchement (5 216 K€)

Ils constituent 71% des recettes. En 2009 le prix de l'eau a été uniformisé sur l'ensemble du

territoire d'Annemasse Agglo : 0,96 € HT/m³ pour les secteurs de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne (CARA), du Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons (SIEV), et du Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles (SIER). Le cubage d'eau vendu en 2009 représente 4 506 267 m³.

Les autres recettes d'exploitation (911 K€)

Elles correspondent pour l'essentiel :

- au produit de la facturation de travaux (427 K€) ;
- aux remboursements assurance du personnel (30 K€) ;
- aux remboursements des frais de personnel par les budgets d'assainissement (252 K€) et des Ordures Ménagères (2 K€) ;
- au transfert des travaux en régie en section d'investissement (92 K€) ;
- aux remboursements des frais d'affranchissement (38 K€) ;
- au produit des loyers et au remboursement de charges locatives des appartements loués au personnel par nécessité de service (14 K€) ;
- aux recettes exceptionnelles (remboursement d'assurances et autres 56 K€).

Les recettes de l'Agence de l'Eau (1 090 K€)

Elles correspondent à :

- la redevance prélèvement (288 K€) ;
- la redevance pollution domestique (802 K€).

Ces redevances sont collectées par Annemasse Agglo puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les subventions transférées en exploitation (112 K€)

Ce sont les subventions reçues pour des investissements amortissables. Elles sont transférées à la section de fonctionnement au même rythme que les amortissements pratiqués.

Les stocks (28 K€)

Cette ligne constate la valeur du stock de marchandise au 31 décembre 2009. Il est à comparer avec le montant du stock qui apparaît en dépense de fonctionnement pour obtenir le montant de la variation de stock.

9.4.3. Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 061 K€.

L'augmentation de cette dépense entre 2008 et 2009 s'explique par le fait qu'Annemasse Agglo a récupéré les emprunts des autres organismes lors de la fusion courant 2008. En 2009, les amortissements de capital emprunté ont couru sur l'année entière. L'encours de la dette représente au 31/12/2009 13 841 K€.

Les acquisitions foncières, de matériels, de logiciels et d'outillages (136 K€) :

- l'acquisition de 2 fourgons 4X4 et 1 véhicule de service pour 68 K€ ;
- l'achat de matériels, logiciels et mobiliers divers nécessaires au fonctionnement du service 68 K€.

Les travaux et études ont mobilisé 2 212 K€

Annemasse Agglo a poursuivi son effort d'investissement pour le développement du réseau (2 179 K€), mais elle a également consacré 33 K€ aux travaux d'entretien des constructions existantes.

Des agencements et aménagements

Ils ont été réalisés à hauteur de 93 K€ dont 31 K€ pour l'aménagement des Eaux-Belles.

9.4.4. Recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement a été assuré par l'autofinancement composé des amortissements et de l'affectation du résultat de 2008 (1 422 K€), ce qui a permis de ne pas contracter de nouvel emprunt.

Le 1^{er} acompte de subvention de l'Agence de

Eau - Résultat de l'exercice

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2009	7 356 899,43	1 512 331,88	8 869 231,31
Dépenses 2009	6 660 769,16	3 642 765,75	10 303 534,91
RESULTAT 2009	696 130,27	-2 130 433,87	-1 434 303,60
Situation initiale	500 019,30	-1 503 321,83	-1 003 302,53
SITUATION FINALE	1 196 149,57	-3 633 755,70	-2 437 606,13
Restes à réaliser en dépenses		2 174 060,69	2 174 060,69
Restes à recouvrer en recettes		4 867 728,00	4 867 728,00
		-940 088,39	256 061,18

l'eau pour le secteur du Bois de Saint-Cergues (58 K€) et les subventions du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) pour les travaux d'adduction d'eau (15 K€) viennent compléter le financement de cette section.

9.5 · Transports Urbains

9.5.1 . Dépenses d'exploitation

Les charges de la gestion déléguée (3 052 K€)

Avec 61% des dépenses totales, c'est la principale charge du budget des transports. Elles intègrent les coûts supplémentaires d'exploitation liés au développement du réseau avec la desserte de Cranves-Sales et Bonne à compter de septembre 2008 et comptabilisée en année pleine.

Le remboursement de la taxe professionnelle du délégataire (521 K€)

Il est prévu par le contrat de Délégation de Service Public (DSP). Le remboursement de la taxe sur les salaires 2008 (106 K€) et 2009 (131 K€) a été effectué sur l'exercice, ce qui engendre une augmentation exceptionnelle de cette dépense.

Les transports scolaires (422 K€)

Le remboursement du versement transport (19 K€)

Il est effectué au profit des entreprises qui ont acquitté à tort le versement transport.

Les autres dépenses de fonctionnement (180 K€)

Elles correspondent, pour l'essentiel, à la participation au budget général d'Annemasse Agglo (120 K€) et aux charges diverses d'exploitation du service.

Les intérêts de la dette (36 K€)

Ils ne représentent que 0,72% des dépenses. Ce montant a diminué puisqu'aucun nouvel

emprunt n'a été contracté en 2009.

Les amortissements (704 K€)

Ils reflètent la politique d'investissement de la communauté d'agglomération en faveur des transports avec notamment l'achat d'autobus.

9.5.2 . Recettes d'exploitation

Les subventions du Département et de l'État (342 K€)

Elles financent les transports scolaires.

La participation du budget général (1 779 K€)

Elle reflète l'effort important consenti par la communauté d'agglomération pour le développement des transports publics. Cette participation est passée de 341 K€ en 2003 à 1 779 K€ en 2009.

Le versement transport (2 366 K€)

C'est la principale recette du compte administratif (50,27% des recettes totales). Il est acquitté par les entreprises et administrations de plus de 9 salariés. Le taux est fixé à 0,6% de la masse salariale depuis le 1^{er} juillet 2005 (taux plafond).

9.5.3 . Dépenses d'investissement

Les frais d'études (33 K€)

Il s'agit d'études menées pour le développement des Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et pour l'amélioration de la circulation des bus (système de priorité aux feux).

Le remboursement du capital de la dette (228 K€)

Il mobilise un peu plus de 15 % des dépenses d'investissement. L'encours de la dette est toutefois passé de 997 K€ en 2008 à 769 K€ en 2009.

Acquisition d'autobus (389 K€)

Acquisition de 2 autobus standards et leurs aménagements.

Transports Urbains - Résultat de l'exercice

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2009	4 706 871,59	1 830 541,09	6 537 412,68
Dépenses 2009	4 940 138,81	1 505 437,64	6 445 576,45
RESULTAT 2009	-233 267,22	325 103,45	91 836,23
Situation initiale	479 020,04	198 487,23	677 507,27
SITUATION FINALE	245 752,82	523 590,68	769 343,50
Restes à réaliser en dépenses		1 072 467,16	1 072 467,16
Restes à recouvrer en recettes		677 430,00	677 430,00
		128 553,52	374 306,34

Acquisition de matériel pour (93 K€)

Il s'agit essentiellement de l'achat d'automates de distribution de tickets, de changeurs de monnaie et de compteurs de billets (68 K€).

Agencements et aménagements (449 K€)

- l'aménagement des arrêts de bus 31 K€
- l'aménagement des voies de bus route de Genève 274 K€
- l'aménagement de voirie, de bâtiments et d'équipements sanitaires implantés sur le réseau 111 K€

9.5.4 . Recettes d'investissement

Elles sont assurées par l'autofinancement (1 514 K€) constitué par les amortissements et l'affectation du résultat 2008, mais également par le remboursement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dans le cadre du transfert de droit à déduction (1,55 K€).

9.6 . Compte administratif Interventions Économiques (ZAC des érables)**9.6.1 . Dépenses d'exploitation**

Elles ne représentent que 4 K€ qui ont été consacrées au règlement de frais de contentieux, d'entretien, de taxe foncière et d'honoraires.

9.6.2 . Recettes d'exploitation

Il n'y a eu aucune recette en 2009, à l'exception d'une régularisation sur la TVA portant sur quelques centimes.

9.6.3 . Dépenses d'investissement

Le montant de 1 K€ correspond à l'installation de la clôture autour de la zone.

9.6.4 . Recettes d'investissement

Elles sont constituées par une subvention du Département (20 K€) au titre de l'aménagement de terrains.

Interventions économiques - Résultat de l'exercice

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2009	3 736,94	1 238,48	4 975,42
Dépenses 2009	0,37	20 307,59	20 307,96
RESULTAT 2009	-3 736,57	19 069,11	15 332,54
Situation initiale	12 155,92	204 715,58	216 871,50
SITUATION FINALE	8 419,35	223 784,69	232 204,04
Restes à réaliser en dépenses		6 770,00	6 770,00
Restes à recouvrer en recettes		620,70	620,70
		217 635,39	226 054,74

9.7 • Zones d'Aménagement Économique

9.7.1 . Dépenses d'exploitation

Les achats de terrains (28 K€)

Travaux de maintenance (30 K€)

Elles correspondent au changement du transformateur des locaux de la SCAIME.

Honoraires Etoile Gare (20 K€)

Les dépenses diverses d'exploitation (68 K€)

Elles correspondent pour l'essentiel aux taxes foncières (47 k€) et aux assurances (7 K€).

9.7.2 . Recettes d'exploitation

Elles s'élèvent, hors recettes de stocks, à 1 136 K€. Outre la principale recette de fonctionnement constituée par une subvention du budget général (1 000 K€), le budget des zones d'activités économiques comptabilise la location du bâtiment de l'entreprise SCAIME (136 K€).

9.7.3 . Dépenses d'investissement

Hors dépenses de stocks, les dépenses d'investissement font apparaître des aménagements des bureaux dans les bâtiments appartenant à Annemasse Agglo de la zone pour 132 K€ et une avance au concessionnaire SEDHS de 100 K€.

9.7.4 . Recettes d'investissement

Hors recettes de stocks, aucune recette d'investissement n'est comptabilisée en 2009. Annemasse Agglo a versé au concessionnaire du technosite Altéa, SEDHS, en 2009 :

- une subvention d'équilibre de 500 K€ ;
- une avance de trésorerie de 1 750 K€ (dont 100 K€ budgétaire).notera principalement :
- le produit de la facturation des dépôts de déchets effectués par les artisans et commerçants à la déchetterie des Grands Bois (95 K€) ;
- le produit de la redevance spéciale (82 K€) ;
- les autres recettes constituées notamment par la vente de containers (46 K€), le remboursement d'assurance du personnel (16 K€), le produit de la facturation des Déchets des Equipement Electriques et Electroniques (D3E) (12 K€) et les autres recettes exceptionnelles (8 K€).

Zone d'aménagement économique - Résultat de l'exercice

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2009	2 626 755,07	1 658 864,78	4 285 619,85
Dépenses 2009	2 118 443,11	1 722 785,31	3 841 228,42
RESULTAT 2009	508 311,96	-63 920,53	444 391,43
Situation initiale	1 085 659,98	-1 397 249,24	-311 589,26
SITUATION FINALE	1 593 971,94	-1 461 169,77	132 802,17
Restes à réaliser en dépenses		6 829,94	6 829,94
Restes à recouvrer en recettes		1 500 000,00	1 500 000,00
		32 000,29	1 625 972,23



10

Glossaire

- 2C2A :** Communauté de Commune de l'Agglomération Annemassienne
- ACFI :** Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
- ACSE :** Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
- ADTP :** Association Départementale pour le Travail Protégé
- AIVS :** Agence Immobilière à Vocation Sociale
- ALAP :** Association Logement Accueil et Promotion
- ANRU :** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- ANPAA :** Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
- AOO :** Appel d'Offres Ouvert
- APPEA :** Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art
- APRETO :** Association pour la Prévention et la Réhabilitation des Toxicomanes
- ARC :** Association Régionale de Coopération du Genevois
- ARIES :** Accompagnement Réadaptation Insertion Education Sociale
- BHNS :** Bus à Haut Niveau de Service
- CARA :** Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne
- CCV :** Communauté de Communes des Voirons
- CDAC :** Commissions Départementales d'Aménagement Commercial
- CDEC :** Commissions Départementales d'Équipement Commercial
- CED :** Citoyenneté Environnement et Développement Durable
- CEVA :** Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse
- CHIAB :** Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville
- CIAS :** Centre Intercommunal d'Action Sociale
- CILSE :** Comité Interprofessionnel

	Logement Social et Environnement		LEP :	Lycée d'Enseignement Professionnel		SIEV :	Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons
CISPD :	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance		MAPA :	Marchés À Procédure Adaptée		SIG :	Système d'Informations Géographiques
CNAS :	Comité National d'Action Sociale		MED :	Maison de l'Économie Développement		SIGEM :	Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte
CRTH :	Centre de Ressources Technologiques et Humaines		MFR :	Maisons Familiales Rurales		SIGETA :	Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil
CUCS :	Contrats Urbains de Cohésion Sociale		MJC :	Maison des Jeunes et de la Culture		SIGCSPRAA :	Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne
DAC :	Document d'Aménagement Commercial		MJD :	Maison de la Justice et du Droit		SIMBAL :	Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat Global
DALO :	Droit Au Logement Opposable		MOT :	Mission Opérationnelle Transfrontalière		SIVMAA :	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Annemassienne
DDCS :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale		OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		SIVU :	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
DGO :	Débat Global d'Orientation		OM :	Ordures Ménagères		SIVU :	Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement
DGSA :	Directeur Général des Services Adjoint		ONG :	Organisation Non Gouvernementale		SMAG :	Société d'Économie Mixte Archamps et Genevois
DT :	Déclaration de Travaux		OPJ :	Officier de Police Judiciaire		SMDHAB :	Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville
DSP :	Délégation de Service Public		ORS :	l'Observatoire Régional de Santé		SMETD :	Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements
EBAG :	École des Beaux-arts du Genevois		PACA :	Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération		TAC :	Transport en Communs de l'Agglomération Annemassienne
EHPAD :	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes		PAV :	Point d'Apport Volontaire		TAD :	Transports à la Demande
EPCI :	Établissements Publics de Coopération Intercommunale		PDU :	Plan de Déplacements Urbains		TCSP :	Transport en Commun en Site Propre
EPIDE :	Etablissement Public d'Insertion de la DÉfense		PLAI :	Prêt Locatif Aidé d'Intégration		TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EU :	Eaux Usées		PLH :	Programme Local de l'Habitat		TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
FISAC :	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce		PLS :	Prêt Locatif Social		TP2A :	Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne
FOL :	Fédération des Œuvres Laïques		PLU :	Plan Local d'Urbanisme		TPG :	Transports Publics Genevois
FPI :	Fonds de Portage Foncier Intercommunal		PLUS :	Prêt Locatif à Usage Social		TPU :	Taxe Professionnelle Unique
GART :	Groupement des Autorités Responsables des Transports		PMR :	Personne à Mobilité Réduite		USEP :	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
GOALS :	Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité		POS :	Plan d'Occupation du Sol		ZAC :	Zone d'Aménagement Concertée
GLCT :	Groupement Local de Coopération Transfrontalière		PVR :	Participation pour Voirie et Réseau		ZUS :	Zone Urbaine Sensible
HALDE :	Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité		RATP :	Régie Autonome des Transports Parisiens			
INTT :	Informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms		SCOT :	Schéma de COhérence Territoriale			
			SEDHS :	Société d'Équipement De Haute-Savoie			
			SEM :	Société d'Économie Mixte			
			SIAM :	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge			
			SIDEFAGE :	Syndicat Intercommunal des Déchets du Faucigny Genevois			
			SIER :	Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles			



11

Agglo Pratique

Annemasse Agglo : siège
10, rue Petit Malbrande
BP 225
74105 ANNEMASSE
CEDEX

Tél. 04 50 87 83 00
Fax. 04 50 87 83 22

11.1 • Les services extérieurs d'Annemasse Agglo

Parc des services techniques
Tél. 04 50 84 38 48
Fax. 04 50 84 38 43

Service propreté
Tél. 04 50 38 04 62
Fax. 04 50 84 38 43

Station d'épuration
Tél. 04 50 39 83 50
Fax. 04 50 39 86 88

Station des Eaux-Belles
Tél. 04 50 95 04 40
Fax. 04 50 95 61 10

Direction de la prospective territoriale
ZI des Bois Enclos
74100 – JUVIGNY
Tél. 04 50 87 83 21
Fax. 04 50 74 29 45

Direction des solidarités, de l'éducation et de la culture
ZI des Bois Enclos
74100 – JUVIGNY
Tél. : 04 50 87 83 03
Fax : 04 50 74 29 44

Police municipale des Voirons
1, rue des Fontaines
74380 – CRANVES-SALES

Déchetterie du Transval
rue du Transvaal
74240 – GAILLARD
Tél. 04 50 38 04 62

Déchetterie de Bonne
route de Ripaille
74380 – BONNE
Tél. 04 50 38 04 62

Déchetterie de Saint-Cergues
route de la Vy de l'eau
74140 – SAINT-CERGUES
Tél. 04 50 38 04 62

Déchetterie des Grands-Bois
rue Germain Sommeiller
74100 – VETRAZ-MONTHOUX
Tél. 04 50 38 04 62

Voirie mutualisée
724, avenue du Léman
74380 – BONNE

Ecole des Beaux-Arts du Genevois (EBAG)
45, rue de la Libération
74240 – GAILLARD
Tél. 04 50 37 21 89
Fax. 04 50 38 43 10

11.2 • Les mairies

Mairie d'AMBILLY

rue de la Paix
74100 – AMBILLY
Tél. 04 50 38 05 26
Fax. 04 50 95 27 19

Mairie d'ANNEMASSE

place de l'Hôtel de Ville
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 95 07 00
Fax. 04 50 95 07 01

Mairie de BONNE-SUR-MENOGE

479, Vi de Chénaz
74380 – BONNE
Tél. 04 50 39 21 51
Fax. 04 50 36 22 47

Mairie de CRANVES-SALES

139, rue de la Mairie
74380 – CRANVES-SALES
Tél. : 04 50 39 39 42
Fax. 04 50 36 75 70

Mairie d'ETREMBIÈRES

59, place Marc Lecourtier
74100 – ETREMBIÈRES
Tél. 04 50 92 04 01
Fax. 04 50 87 29 88

Mairie de GAILLARD

cours de la République
74240 – GAILLARD
Tél. 04 50 39 76 30
Fax. 04 50 39 71 80

Mairie de JUVIGNY

le Sorbier
74100 – JUVIGNY
Tél. 04 50 37 30 67
Fax. 04 50 38 70 10

Mairie de LUCINGES

90, place de l'Église
74380 – LUCINGES
Tél. 04 50 43 30 93
Fax. 04 50 43 32 12

Mairie de MACHILLY

290, route des Voirons
74140 – MACHILLY
Tél. 04 50 43 51 94
Fax. 04 50 94 62 90

Mairie de SAINT-CERGUES

Chef-lieu
74140 – SAINT-CERGUES
Tél. 04 50 43 50 24
Fax. 04 50 94 68 79

Mairie de VETRAZ-MONTHOUX

1, place de la Mairie
74100 – VETRAZ-MONTHOUX

Tél. 04 50 37 32 09
Fax. 04 50 38 18 24

Mairie de VILLE-LA-GRAND

rue Léary
74100 – VILLE-LA-GRAND
Tél. 04 50 84 24 24
Fax. 04 50 38 49 89

11.3 • Les services externalisés

Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

Centre de loisirs de La Bergue

422, route de Thonon
74380 – CRANVES-SALES
Tél. 04 50 39 30 37
Fax. 04 50 39 34 87

Maison de la Justice et du Droit (MJD)

3, rue Levant
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 84 06 70
Fax. 04 50 84 06 71

Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (MAPAD)

Les Gentianes
30, chemin de la Servette
74100 – VETRAZ-MONTHOUX
Tél. 04 50 95 22 00
Fax. 04 50 95 22 99

Téléphérique du Salève

Place Téléphérique
74100 – ETREMBIÈRES
Tél. 04 50 39 86 86
Fax. 04 50 39 83 85

Annemasse - Les Voirons Tourisme

Place de la Gare
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 95 07 10
Fax. 04 50 37 11 71

Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne (TP2A)

6, rue Biches
74100 – VILLE-LA-GRAND
Tél. 04 50 38 29 35
Fax. 04 50 38 36 63

Société d'Economie Mixte-Maison de l'Économie Développement (MED)

5, place Église Saint-André
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 87 09 87
Fax. 04 50 95 51 46



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Annemasse - Les Voirons Agglomération

10, rue du petit Malbrande - BP - 74105 Annemasse cedex

Tél. : 04 50 87 83 00 - Fax : 04 50 87 83 22 - www.annemasse-agglo.fr

AMBILLY • ANNEMASSE • BONNE • CRANVES-SALES
ÉTREMBIÈRES • GAILLARD • JUVIGNY • LUCINGES • MACHILLY
SAINT-CERGUES • VÉTRAZ-MONTHOUX • VILLE-LA-GRAND